

## RAPPORT-AVIS



### UNE POLITIQUE CULTURELLE POUR TOUS LES TERRITOIRES DES HAUTS-DE-FRANCE

**Vice-Président:** Didier THIBAUT  
**Rapporteurs :** Sibille WALLOIS et Eric ROUCHAUD

7 novembre 2017

Eclairer l'avenir



**Le Conseil Économique, Social et Environnemental Hauts-de-France, réuni en Assemblée Plénière le mardi 7 novembre 2017 à Lille, sous la présidence de M. Laurent DEGROOTE, Président,**

Vu :

- la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- la loi n° 86-16 du 16 janvier 1986 relative à l'organisation des régions,
- la loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,
- la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,
- l'article 250 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (loi Grenelle 2),
- la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral,
- la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu le projet d'avis élaboré par le groupe de travail 3-1 « Culture et territoires » (Vice-président : Didier THIBAUT),

Après avoir entendu Sibille WALLOIS et Eric ROUCHAUD, rapporteurs,

Après en avoir délibéré,

**ADOpte le présent avis :**

**Votants : 108**

**Pour : 106**

**Contre : 2**

**Abstention : 0**

**NPPV: 0**



## Table des matières

Composition du groupe de travail.....	5
Introduction.....	7
1 État des lieux : les inégalités territoriales en 2017.....	9
1.1 Entre les anciennes régions, une histoire différente .....	9
1.1.1 La Picardie, une région sous-équipée ?.....	10
1.1.2 Le Nord-Pas de Calais : une politique culturelle ambitieuse.....	11
1.1.3 Comparaison des politiques des deux anciennes régions avant la fusion .....	11
1.1.4 Le constat des CESER à la veille de la fusion (2015) : les deux régions n’ont pas suivi les mêmes orientations et n’ont pas la même antériorité mais avaient toutes deux un fort dynamisme culturel	13
1.1.5 L’état des lieux du CRAC – Collectif Régional Arts et Culture (2015) .....	13
1.1.6 Une compétence partagée.....	13
1.2 Entre territoires infrarégionaux : dans une région plus urbanisée que la moyenne, des « zones blanches » restent à l’écart du développement culturel .....	14
1.2.1 Une région fortement urbanisée mais avec des territoires ruraux importants.....	14
1.2.2 Qualité de vie, aménités et situation sociale des habitants.....	17
1.3 Au sein des territoires : l’entrelacs des zones urbanisées et des zones rurales .....	18
1.3.1 La Métropole Européenne de Lille, « la plus rurale » des métropoles françaises .....	18
1.3.2 Le Bassin minier : une centralité faible dans un « archipel vert ».....	19
2 La nouvelle politique culturelle du Conseil Régional .....	21
2.1 Mise en place de cette politique .....	21
2.2 Les quatre axes de la politique culturelle régionale.....	21
2.2.1 Axe 1 : la création et la créativité.....	21
2.2.2 Axe 2 : l’éducation et les métiers .....	21
2.2.3 Axe 3 : accompagner la vitalité des territoires en interaction avec les habitants .....	22
2.2.4 Axe 4 : rayonnement de la région, développement culturel international. ....	22
2.3 Quelle place pour les territoires ruraux dans cette politique ? .....	23
3 Quelques exemples de l’action culturelle des départements, de l’État et des intercommunalités pour la culture dans les zones blanches.....	25
3.1 Le Pas-de-Calais, département urbain et rural, propose une approche dynamique de la culture en milieu rural.....	25
3.2 Dans l’Aisne, une action spécifique pour l’activité musicale .....	28
3.3 Les Contrats de ruralité .....	29
3.4 L’exemple de la Thiérache.....	29
4 Examen de quelques actions existantes.....	33
4.1 Le cinéma itinérant en milieu rural .....	33

4.1.1	Cinéligue .....	34
4.1.2	La Fédération Départementale des MJC de l'Aisne et de la Somme (FDMJC 02/80) ...	35
4.1.3	Les enjeux du cinéma itinérant en Hauts-de-France.....	35
4.2	La lecture publique .....	36
4.2.1	La médiathèque départementale du Pas-de-Calais .....	36
4.2.2	L'exemple de la médiathèque d'Auchy-les-Hesdin .....	39
4.3	Jardins en scènes .....	40
4.4	Les Belles Sorties (MEL) .....	41
4.5	L'exemple d'un territoire rural : le Montreuillois.....	42
4.5.1	La Chartreuse de Neuville, ou le patrimoine au service de l'action culturelle .....	42
4.5.2	Les Misérables à Montreuil-sur-mer : les amateurs se prennent en main .....	43
4.6	L'action « hors les murs » d'une structure culturelle : l'exemple des Théâtres de Compiègne.....	44
4.7	La structuration du chant choral dans l'Oise.....	46
4.8	La Chambre d'Eau (Avesnois) .....	47
4.9	Culture et tourisme : l'action de l'UNAT .....	49
5	Préconisations du CESER .....	51
5.1	Favoriser la mobilité des œuvres et des publics .....	51
5.1.1	Favoriser la mobilité des artistes et l'accessibilité des œuvres .....	51
5.1.2	Rendre le public mobile.....	52
5.2	Développer l'ingénierie à disposition des zones rurales .....	53
5.3	Donner aux structures culturelles les moyens d'intervenir dans les territoires .....	54
5.4	Former les élus, les techniciens et les relais dans les territoires .....	54
5.5	Qualifier et accompagner les pratiques amateurs .....	55
5.6	Favoriser la mise en réseau .....	55
5.7	Le PETR comme l'un des territoires pertinents d'intervention .....	56
5.8	Prendre appui sur les lieux de patrimoine, les équipements touristiques, les établissements scolaires, les acteurs associatifs et les entreprises du territoire.....	58
5.9	Adapter le cadre de la nouvelle politique culturelle du Conseil Régional .....	59
	Annexes .....	61
	1 État des lieux du Collectif Régional Arts et Culture Nord-Pas de Calais Picardie (introduction) ...	62
	2 Liste des personnalités auditionnées .....	69
	3 Liste des sigles et abréviations .....	70
	4 Bibliographie.....	71

## Composition du groupe de travail

Didier THIBAUT, Vice-président du CESER  
Sibille WALLOIS et Eric ROUCHAUD, Rapporteurs

Jean-François BOURDON

Murielle DELZENNE

Dany DOUDOUX BERZIN

Guy DRAGON

Sylvie DUFOUR

Guy FONTAINE

Annie GOURIER

Francis LEPINE

Bernard LESNE

Catherine MEYZA

Christine NACRY

Judith PARGAMIN

Guy PLAYEZ

Pascal SARPAUX

Ginette VERBRUGGHE

Alain DAWSON, Chargé de mission

## Introduction

Sans rompre avec la volonté politique portée par les deux anciennes régions, l'exécutif du Conseil Régional des Hauts-de-France n'a de cesse de mettre au cœur de ses projets stratégiques une ambition culturelle forte et renouvelée avec un objectif affirmé : permettre l'accès de tous les habitants du territoire régional à la culture.

Il s'agit là d'un enjeu majeur pour l'avenir de notre région, pour son développement humain, social, économique. Si la culture ne peut pas tout, elle est un levier essentiel pour changer les mentalités et faciliter les mutations profondes dont nous avons besoin.

Comment permettre à chaque citoyen de s'épanouir, de s'impliquer dans la vie collective, de contribuer à l'intérêt général, d'avoir accès aux services publics auxquels chacun a droit, sans un accès égal à l'éducation, à la culture en général ? Comment permettre le mieux-vivre ensemble, développer le lien social, le dynamisme et l'attractivité du territoire, sans cette dimension d'ouverture aux autres et au monde ? Comment empêcher le « décrochage » de certains territoires quand se cumulent relégation, éloignement, handicaps économiques, sociaux, culturels, illettrisme ... ?

Cette volonté d'un partage égal de l'accès à la culture se heurte à un obstacle majeur : l'inéquité entre les territoires régionaux. Marquée par une grande diversité de peuplement, la région l'est aussi par l'héritage de deux politiques culturelles différentes et un maillage déséquilibré en termes d'équipements. Comment inventer à l'échelle de notre nouvelle région une stratégie de développement culturel inclusive, cohérente et harmonieuse ?

Alors même que la définition de la nouvelle politique culturelle régionale, affirmée certes dans ses grands principes, est encore en phase d'élaboration dans sa mise en œuvre, il nous a semblé prématuré de travailler sur un projet d'avis portant un regard global sur cette politique régionale. Il reviendra à la prochaine mandature du CESER de se saisir d'une nouvelle étude avec, cette fois, une dimension d'évaluation, dimension pour laquelle nous manquions à l'évidence de recul.

Le groupe de travail « culture et territoires » du CESER s'est attaché à ce qui nous apparaissait comme l'un des enjeux majeurs, mais aussi le plus complexe de cette volonté de partage pour tous les habitants : la situation des territoires les plus éloignés de l'offre culturelle (parfois dénommés de manière hâtive « zones blanches »), celle des aires de moins de 100 000 habitants, des zones infrurbaines et rurales ; de ces zones, enfin, qui pourraient dans un futur proche voir s'accroître leur décrochage en matière économique et sociale.

Comment faire face aux défis posés par la métropolisation, au cumul des handicaps vécus par ces territoires ? Comment faire de la diversité de ces territoires et de leur richesse un point d'appui ?

Lors de ses déplacements et de ses auditions, le groupe de travail a pu prendre la mesure tout autant des besoins exprimés que du potentiel et des ressources locales existantes. Loin d'être des déserts culturels, ces territoires possèdent une vie associative locale dense, un tissu d'initiatives et de pratiques amateurs dynamiques, qui expriment aussi une forte demande.

Nous avons de même appris qu'il ne peut y avoir de réponse et de modèle unique, que la situation locale, la multiplicité des acteurs publics, associatifs, privés faisait de chaque territoire un cas singulier.

Enfin, si nous restons persuadés qu'il n'y a de développement culturel qui vaille que fécondé par un acte artistique, c'est bien en partant de la réalité des territoires, des attentes et du vécu de leurs

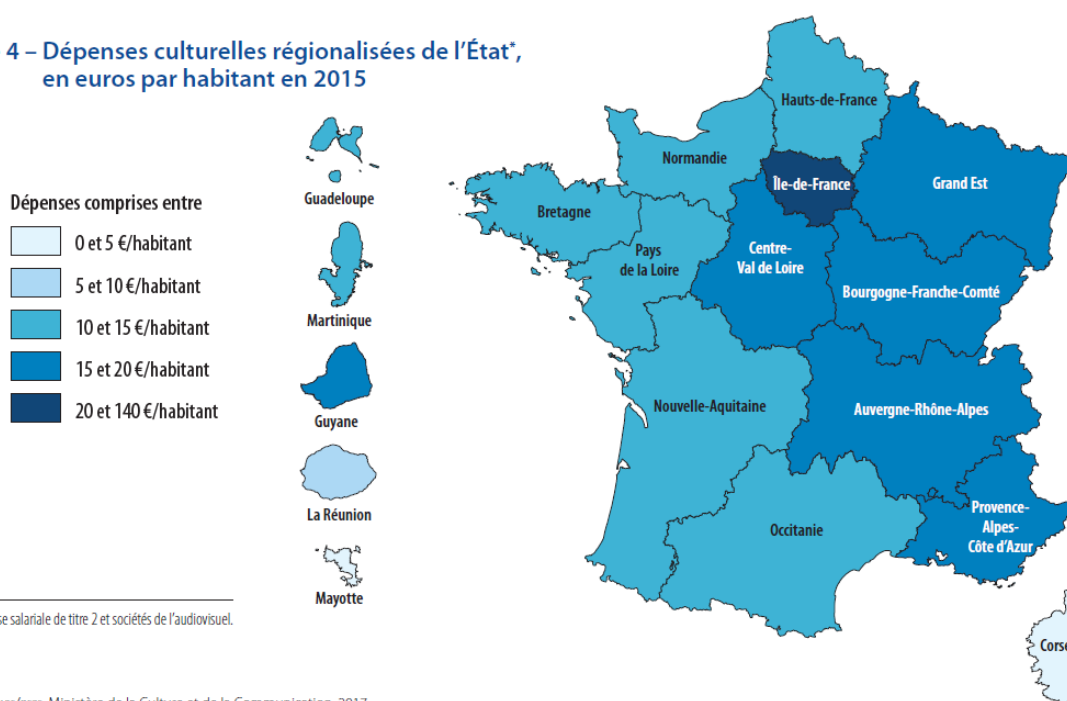
habitants et d'une véritable stratégie coordonnée entre tous les acteurs que pourra s'affirmer cette ambition de l'équité d'accès à la culture.

Quel rôle, quelle place pour le Conseil Régional dans cet ensemble ? C'est ce qu'il nous a semblé pertinent de questionner.

## 1 État des lieux : les inégalités territoriales en 2017

Les inégalités territoriales que nous allons détailler dans cette partie s'inscrivent dans un contexte globalement inégalitaire, au niveau national, en ce qui concerne les dépenses culturelles par régions. Une étude de l'Inspection générale des affaires culturelles (IGAC) publiée en 2014 montre, à titre d'exemple, que la dépense culturelle de l'État était en 2013 de 194 € par habitant en Île-de-France, contre 19 € en Nord-Pas de Calais et 26 € en Picardie. L'*Atlas régional de la culture 2017* (Ministère de la culture et de la communication – Département des études, de la prospective et des statistiques) indique que, sur les 3,2 milliards d'euros de dépenses culturelles réalisées en 2015 par le Ministère de la culture et de la communication et ses opérateurs, 67 % ont bénéficié à l'Île-de-France : cette concentration est principalement due aux crédits d'opérateurs en très grande majorité situés en Île-de-France.

Carte 4 – Dépenses culturelles régionalisées de l'État\*, en euros par habitant en 2015



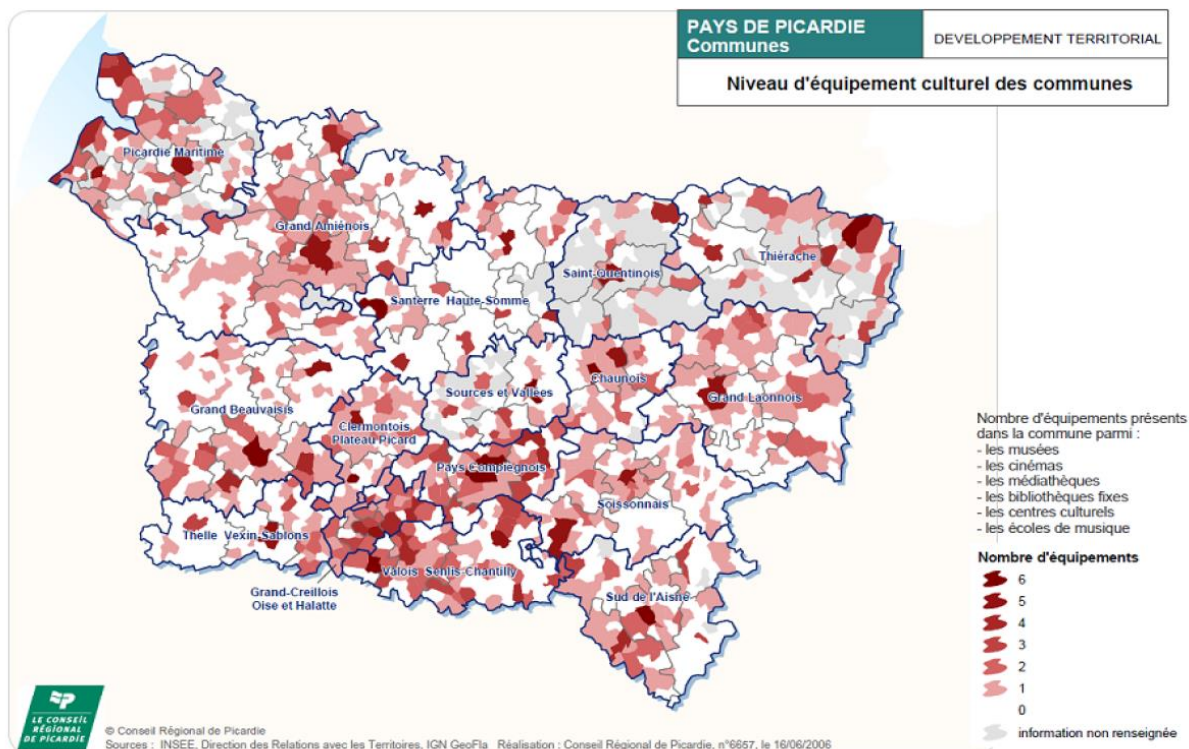
Compte tenu de la situation économique et sociale fortement dégradée en Hauts-de-France, l'État doit jouer son rôle de garant de l'équité territoriale en renforçant son intervention en région par une péréquation budgétaire au niveau des DRAC et/ou du Contrat de Plan.

### 1.1 Entre les anciennes régions, une histoire différente

Y a-t-il une inégalité de départ entre les deux anciennes régions constitutives des Hauts-de-France : la Picardie et le Nord-Pas de Calais ? Pour le savoir, nous avons convoqué quelques études antérieures à la fusion, notamment celles réalisées par les deux CESER.

### 1.1.1 La Picardie, une région sous-équipée ?

Le rapport-avis du CESER de Picardie « Favoriser le développement culturel en Picardie : pour un renforcement de l'accès à la culture pour tous et en particulier des jeunes (25 septembre 2013, rapporteur : Eric ROUCHAUD) pose ainsi la question (p. 18) : la Picardie est-elle « un territoire sous-doté » ? A l'appui, cette carte datant de 2008 :



Le CESER remarquait qu'il existait de nombreuses zones blanches en matière d'équipement culturel. Pour autant, il ne souhaitait pas assimiler ces zones blanches à des « déserts culturels ». En effet, des actions portées par les collectivités territoriales et les associations présentes sur les territoires permettent de proposer une offre culturelle aux habitants, malgré l'absence de structures dédiées.

Le rapport de 2013 relevait la présence, dans la région Picardie, d'une seule scène nationale (Maison de la Culture d'Amiens) et d'une autre en préfiguration dans l'Oise. Le rapport pointait encore l'absence de Centre dramatique national, de Centre chorégraphique national, de théâtre lyrique labellisé, ainsi que d'événements culturels ou artistiques permettant de faire reconnaître la région à l'échelle nationale ou internationale. On peut ajouter à ces manques l'absence de centre d'art labellisé. La Picardie comporte aujourd'hui 1 scène nationale, 7 scènes conventionnées, 1 orchestre permanent, 1 scène lyrique, 4 lieux de musique actuelle, 1 pôle national des arts du cirque, 1 FRAC, 1 Centre de Développement Chorégraphique, 1 Centre d'art en préfiguration, 1 école supérieure d'art, 1 scène nationale en préfiguration. Le CESER de Picardie soulignait également le manque d'équipements d'enseignement artistique, la faible fréquentation des salles de cinéma, le déficit en bibliothèques communales. En revanche, en matière de patrimoine et d'archives, la Picardie compte plus de monuments classés que la moyenne nationale (mais moins de monuments inscrits).

Face à ces retards, les professionnels se sont mobilisés. C'est ainsi qu'en 2012, s'adressant au Ministre de la culture de l'époque en s'appuyant sur les derniers chiffres connus (2009) de la Cour des comptes concernant la répartition des crédits des DRAC pour le spectacle vivant, les structures culturelles

soulignaient que la Picardie arrivait bonne dernière de la France métropolitaine avec 2,42 € par habitant, et que l'écart ne cessait de se creuser par rapport à la moyenne nationale (5,15 €/hab).

### 1.1.2 Le Nord-Pas de Calais : une politique culturelle ambitieuse

La Région Nord-Pas de Calais s'est donnée l'image d'une région qui mise beaucoup sur la culture, avec une politique volontariste destinée à compenser, dans une certaine mesure, les effets de la désindustrialisation, d'un retard économique persistant, et d'une situation sociale dégradée.

Pierre Mauroy avait doté l'Établissement Public Régional d'une politique culturelle dès sa création en 1974, et chacun de ses successeurs à la tête de la Région est resté fidèle à cet engagement. De la création de l'Orchestre National de Lille (1976) à celle du Louvre-Lens (2012), cette politique s'est caractérisée par une volonté permanente de renforcer le maillage culturel territorial. A la veille de la fusion, le Nord-Pas de Calais comptait 2 Centres dramatiques nationaux, 7 scènes nationales, 2 scènes conventionnées, 1 théâtre lyrique, 1 orchestre permanent, 2 scènes de musiques actuelles, 1 centre chorégraphique national. On peut ajouter le FRAC, 3 centres d'art, 3 écoles supérieures d'art.

En 2013, le CESER Nord-Pas de Calais notait, dans son rapport « Musées et publics régionaux en Nord-Pas de Calais » (rapporteurs : Florence FERFAILLE et Bernard LESNE), l'importance et la qualité du réseau régional des musées (avec notamment 47 musées de France). La même année, dans un second rapport intitulé « Livre : mode d'emploi(s) en Nord-Pas de Calais (rapporteur : Frédéric LAMBIN), il soulignait la richesse des initiatives des acteurs de la chaîne du livre mais regrettait la faiblesse de l'implication du Conseil Régional dans ce secteur (faiblesse qui devait être corrigée à partir de l'année suivante).

Les cultures scientifique, technique et industrielle (CSTI) sont maintenant pleinement intégrées dans la politique culturelle régionale, comme le préconisait le CESER dans un rapport de 2015 (« Améliorer le partage des cultures scientifique, technique et industrielle dans le Nord-Pas de Calais », rapporteure Judith PARGAMIN). Le rapport plaidait également pour une meilleure coordination des acteurs, l'amélioration de la médiation et de l'approche des sciences dans l'enseignement, et de façon générale pour une meilleure lisibilité des CSTI au niveau régional.

### 1.1.3 Comparaison des politiques des deux anciennes régions avant la fusion

Dans une étude comparative réalisée en septembre 2015, le CESER Nord-Pas de Calais mettait en lumière l'inégalité de l'effort budgétaire consenti par chacune des deux régions dans le domaine culturel, dans un rapport de 1 à 3 :

Crédits de paiement	Nord-Pas de Calais	Picardie
2014	79 700 806 €	23 841 814 €
2015	66 609 914 €	22 534 858 €

Alors que Nord-Pas de Calais avait un budget régional global équivalent au double de celui de la Picardie, le budget consacré à la culture en était le triple. Cette différence provient essentiellement de dépenses sur des Grands projets ou événements culturels. Ils constituent en effet 27 millions d'euros de Crédits de Paiement (CP) en 2015 pour le Nord-Pas de Calais, contre 1 millions d'euros de CP pour la Picardie.

Crédits de paiement au BP 2015	GRANDS PROJETS ET EVENEMENTS CULTURELS	
	Nord-Pas de Calais	Picardie
Investissement	13 618 146 €	0 €
Fonctionnement	13 248 400 €	1 009 050 €
TOTAL	26 866 546 €	1 009 050 €

L'orientation générale de ces soutiens est différente. En Picardie, si la Région, à l'exception de quelques pôles, a soutenu faiblement les structures culturelles, il n'en reste pas moins que les conventions avec les acteurs et les dispositifs mis en place ont été largement déterminés par un souci d'égalité d'accès à la culture pour tous les habitants. Ainsi, une ligne budgétaire spécifique était-elle consacrée à la démocratisation culturelle (1,3 M€ en 2015), avec des programmes-clés comme le passeport culturel, les parcours découverte, des spectacles à 3€ pour les étudiants.

Crédits de paiement	SOUTIEN AUX STRUCTURES ET AUX ACTEURS	
	Nord-Pas de Calais	Picardie
2014	43 585 851,00 €	19 871 770,94 €
2015	36 275 000,00 €	18 886 662,00 €

À contrario, dans le Nord Pas de Calais, le Conseil Régional a investi et soutenu régulièrement les institutions qui maillent le territoire, et particulièrement celles labellisées et financées par l'État, ainsi qu'un nombre important de compagnies théâtrales, chorégraphiques et d'ensembles musicaux. La démocratisation culturelle était conçue comme l'une des contreparties de ces subventions et figurait à ce titre dans les contrats d'objectifs de ces institutions et organismes subventionnés.

Les investissements culturels en Picardie concernaient en majorité le patrimoine (valorisation, rénovation etc...). Le reste des crédits d'investissement se faisait au travers de conventions pluriannuelles avec les structures, qui engageaient celles-ci à agir en faveur de la démocratisation culturelle. Dans le Nord-Pas de Calais, l'essentiel des investissements était consacré aux grands projets, mais des crédits étaient également alloués au patrimoine et aux différentes structures (dans une moindre mesure qu'en Picardie).

Crédits de Paiement au BP 2015	Nord-Pas de Calais	Picardie
INVESTISSEMENT		
GRANDS PROJETS ET EVENEMENTS CULTURELS	13 618 146 €	0 €
SOUTIEN AUX STRUCTURES ET AUX ACTEURS	2 700 000 €	3 457 381 €
PATRIMOINE	7 543 368 €	4 901 720 €
TOTAL	23 861 514 €	8 359 101 €

#### 1.1.4 Le constat des CESER à la veille de la fusion (2015) : les deux régions n'ont pas suivi les mêmes orientations et n'ont pas la même antériorité mais avaient toutes deux un fort dynamisme culturel

Dans leur document commun « Construire ensemble la nouvelle grande région », les deux CESER constatent que, chacun à leur manière, le Nord-Pas de Calais et la Picardie sont indéniablement des régions animées par une vitalité artistique et un fort dynamisme culturel. Si les deux territoires présentent comparativement de fortes disparités, celles-ci ne peuvent se résumer à l'idée reçue d'une culture majoritairement patrimoniale en Picardie et plus axée sur la création artistique en Nord-Pas de Calais.

Comme on l'a vu, les deux Conseils régionaux n'ont pas suivi les mêmes orientations et n'ont pas la même antériorité dans le soutien à la Culture. En Picardie, l'offre culturelle est principalement soutenue par les villes, les agglomérations et les départements. Le territoire dispose ainsi d'un réseau plus important de lieux conventionnés, théâtres de villes, lieux intermédiaires et de proximité accompagnés par ces collectivités, et de peu de structures labellisées par l'État. Comparativement, dans le Nord-Pas de Calais, un volontarisme politique a façonné le paysage institutionnel. Cette stratégie régionale explique pour une bonne part aujourd'hui les différences de maillage du territoire et de typologie des structures culturelles entre les deux régions. Ainsi par exemple pour le spectacle vivant, au fil des ans, 19 structures importantes ont été créées et soutenues de manière continue par la Région Nord-Pas de Calais, labellisées et dotées par le Ministère de la Culture. Ce volontarisme politique doit rester un marqueur fort de la politique culturelle des Hauts-de-France.

#### 1.1.5 L'état des lieux du CRAC – Collectif Régional Arts et Culture (2015)

Le CRAC réunit plus de 300 artistes et acteurs culturels du Nord-Pas de Calais et de Picardie, issus des arts plastiques, du cinéma, du livre, des musiques actuelles, du spectacle vivant. Nous donnons en annexe l'introduction de l'état des lieux qu'il a réalisé, et qui a conduit à la rédaction d'un « Livre Blanc » en 2015 (Annexe 1).

Cet état des lieux confirme l'existence de situations extrêmement contrastées dans la répartition des populations, dans la répartition des richesses, dans la répartition et le volontarisme des soutiens publics, dans la répartition des équipements culturels et des artistes sur les territoires. Le Nord-Pas de Calais avait mis l'accent depuis de nombreuses années sur de grands équipements culturels, principalement situés dans les grands pôles urbains, et avait développé une politique événementielle destinée à valoriser le territoire dans une optique d'Eurorégion. La Picardie, pour sa part, s'était attachée au développement de projets artistiques et culturels dans les territoires ruraux afin de compenser la faiblesse en équipements culturels, qui était l'une de ses caractéristiques, dans une perspective de maillage territorial et d'égalité d'accès à l'art et à la culture. On remarquera que, à l'heure de la fusion des régions, ces deux approches ne sont pas opposables, mais complémentaires.

#### 1.1.6 Une compétence partagée

Dresser un état comparatif des politiques culturelles des deux anciennes régions peut donner une vision tronquée de la réalité du paysage culturel régional. En effet, la culture étant et restant une compétence partagée, il faut aussi prendre en compte l'intervention, parfois essentielle, des autres acteurs publics, en premier lieu celle des communes et de leurs regroupements, ainsi que des départements et de l'État. Ces approches souvent complémentaires sont particulièrement avérées

pour ce qui concerne l'objet principal de ce rapport : les territoires ruraux ou éloignés des centres métropolitains.

## 1.2 Entre territoires infrarégionaux : dans une région plus urbanisée que la moyenne, des « zones blanches » restent à l'écart du développement culturel

### 1.2.1 Une région fortement urbanisée mais avec des territoires ruraux importants

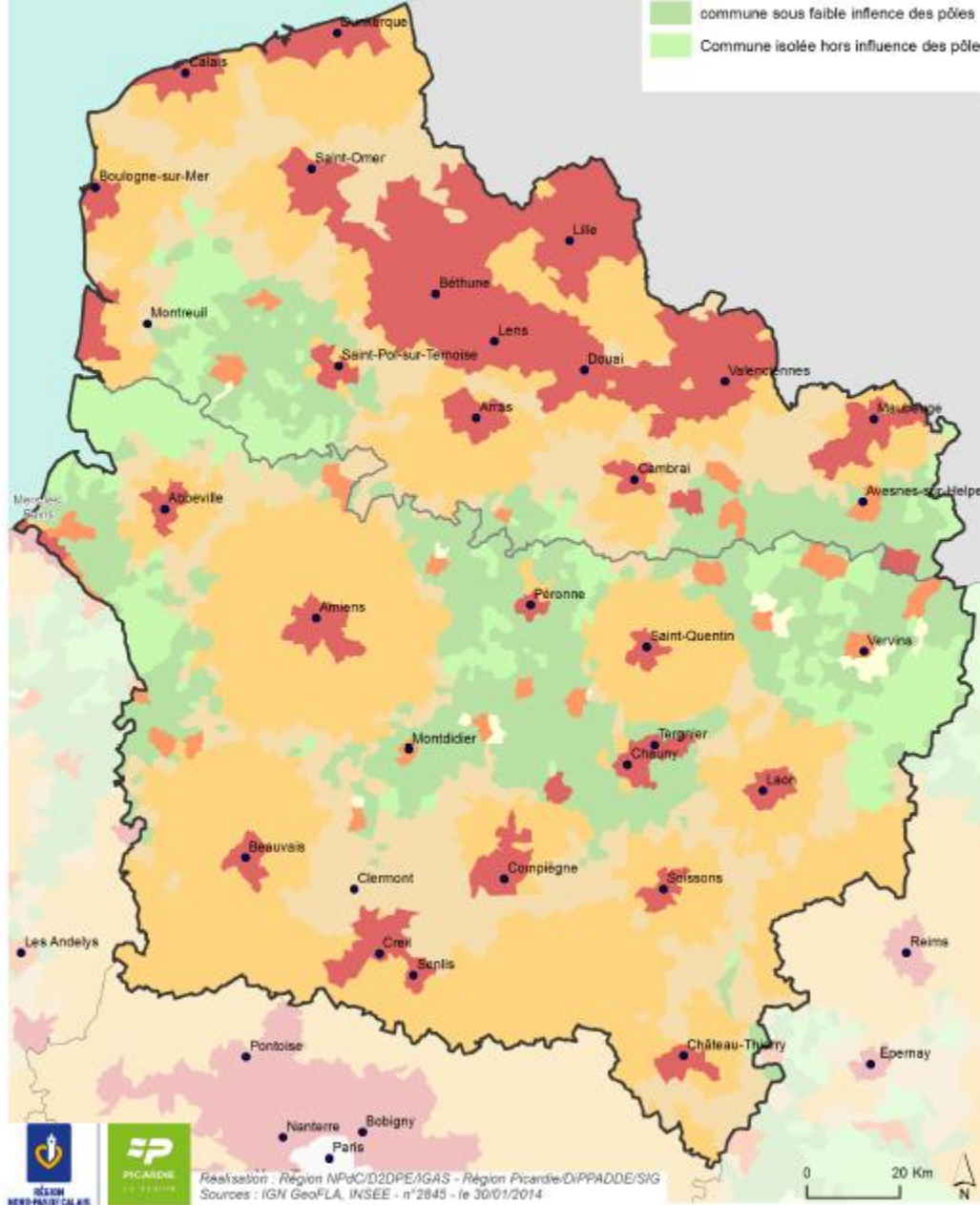
Avec une population de 6 millions d'habitants (2014), les Hauts-de-France ont une densité de 189 habitants au km<sup>2</sup>, contre une moyenne nationale de 104 habitants au km<sup>2</sup>. La région est formée d'un continuum urbain dépassant les frontières nationales, associé à un vaste espace de moindre densité. Au nord, la métropole lilloise associée à la conurbation du bassin minier forme un vaste espace urbain se prolongeant au-delà de la frontière belge et inscrivant cet espace dans la continuité de peuplement de l'Europe du nord. Le sud de la région se caractérise pour sa part par une densité importante dans la continuité de l'Île-de-France. L'espace littoral est également fortement urbanisé. Enfin, le cœur de la région se caractérise par une moindre densité animée par un maillage territorial de petites et moyennes villes.

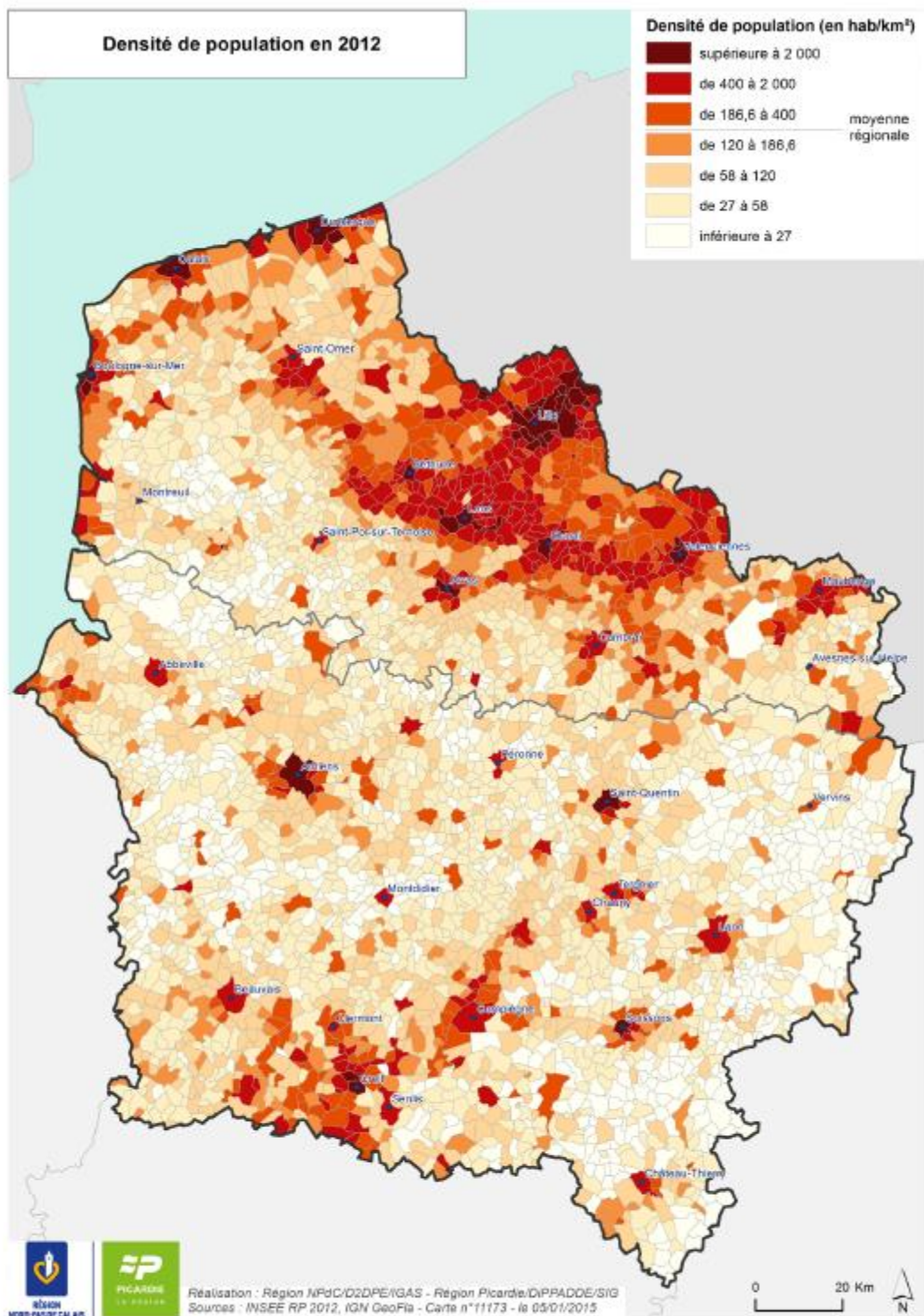
Ce cœur de région, dont le caractère rural est le plus affirmé, correspond à une grande partie de l'ancienne région Picardie ainsi qu'aux parties non urbaines du département du Pas-de-Calais (Artois, Ternois). Ces zones rurales sont caractérisées par l'éloignement des villes-centres que sont Amiens, Arras et les villes moyennes qui maillent ces territoires. En termes de flux et d'attractivité, elles sont, pour certaines, orientées vers des centres urbains extérieurs à la région : Paris (pour l'Oise), Reims (pour l'Aisne).

## Le zonage en aires urbaines des communes

### Catégorie des communes

- Commune appartenant à un pôle
- Couronne d'un pôle
- Commune appartenant à un petit pôle
- Couronne d'un petit pôle
- Commune multipolarisée
- commune sous faible influence des pôles
- Commune isolée hors influence des pôles



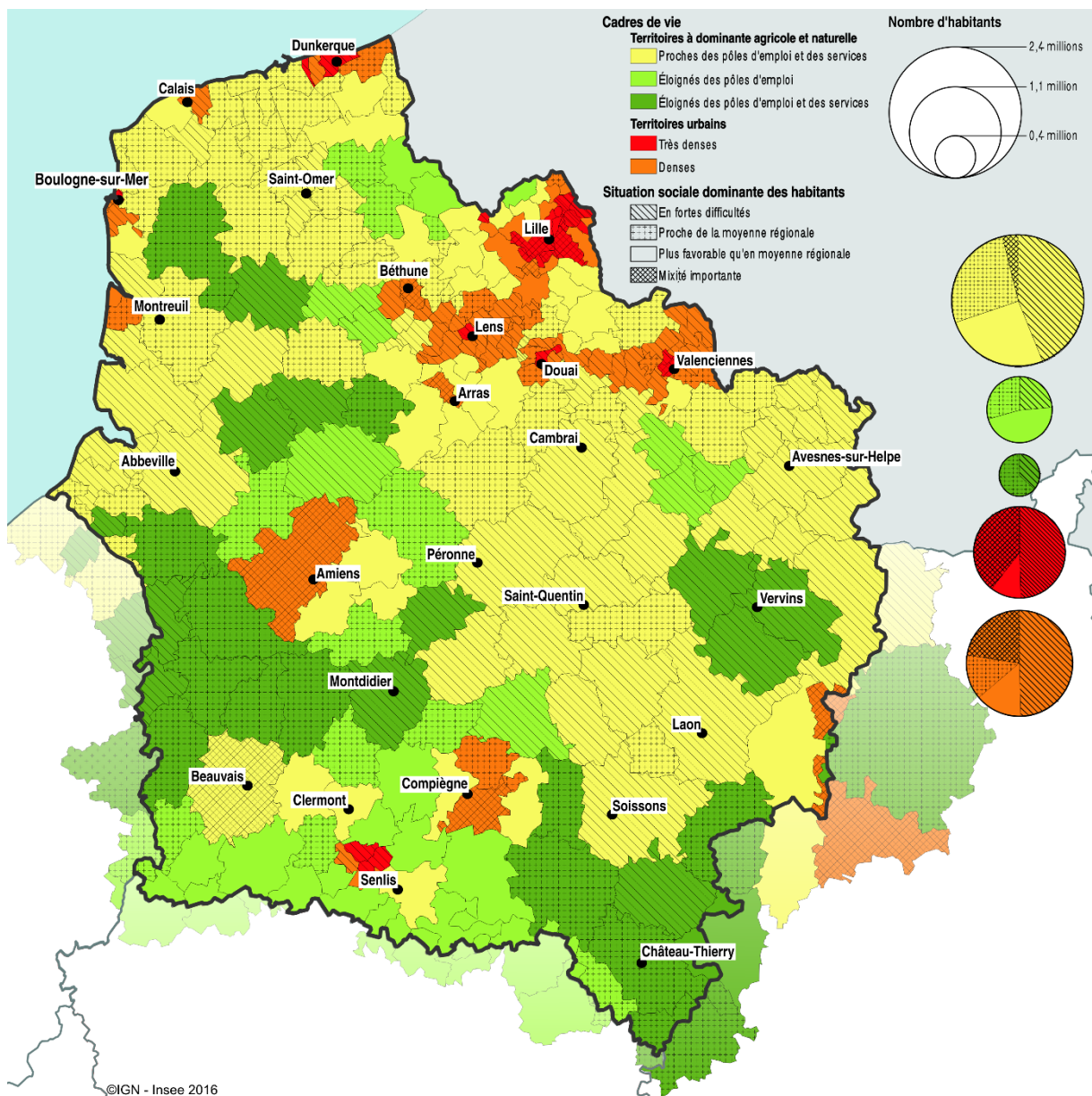


Les équipements culturels, pour des raisons d'efficacité et de capacités financières locales, ont naturellement tendance à être implantés dans les territoires urbains, et plus spécifiquement encore au cœur des métropoles. Cela ne signifie pas pour autant, comme le remarquait le rapport du CESER de Picardie, l'absence de toute activité culturelle dans les territoires ruraux, où des actions portées par des collectivités territoriales et des associations peuvent assurer cette activité sans le support d'une structure « en dur » ou avec le support d'une structure plus éloignée.

### 1.2.2 Qualité de vie, aménités et situation sociale des habitants

Une étude récente de l'INSEE (Betty BECUWE, Mickaël BREFORT, Élisabeth VILAIN, « Une approche de la qualité de vie par les aménités et la situation sociale des habitants », INSEE Analyses n° 27, octobre 2016) permet d'affiner la typologie binaire « urbain / rural » utilisée plus haut. Elle croise deux variables :

- Une typologie des territoires en cinq classes, fonction du degré d'urbanisation et d'accessibilité à l'emploi et aux services (marchands et non marchands, commerces, santé et action sociale, enseignement, sports-loisirs, tourisme, transports, culture),
- Quatre grands profils de populations, sur la base des conditions de vie des ménages, du degré d'inégalité, de l'âge, des inégalités hommes-femmes.



Quelque 1,1 million d'habitants de la région se concentrent sur moins de 1 % de la superficie régionale (en rouge sur la carte). La densité de population y atteint 20 fois la moyenne régionale (3 250 habitants/km<sup>2</sup>). Dans leur très proche environnement, 1,5 million de personnes résident dans

des territoires de densité inférieure mais très élevée au regard des moyennes nationales (645 habitants/km<sup>2</sup>), sur 7 % de la surface régionale (en orange). Là, l'agriculture occupe encore plus de 50 % des surfaces. Ces deux types d'espaces concernent les plus grands pôles d'emploi de la région : la métropole lilloise, les agglomérations du littoral, de l'ancien bassin minier et sidérurgique, ainsi que les territoires de vie d'Arras, Creil, Compiègne et Amiens. Ces territoires très denses présentent un niveau d'équipement en services élevé et une offre d'emplois importante et diversifiée. L'urbanisation de ces espaces, irrigués par un réseau routier et de transports en commun dense, favorise l'accessibilité des habitants aux services, à l'emploi et aux loisirs, quel que soit leur niveau de vie.

À l'opposé, certains territoires éloignés des pôles urbains affichent des densités de population quatre fois plus faibles que la moyenne régionale (50 habitants/km<sup>2</sup>). Ces territoires de vie très peu denses couvrent 23 % de la surface régionale (en vert foncé). Près de 400 000 habitants y résident, soit 7 % de la population régionale. Les temps de trajet pour se rendre sur le lieu de travail ou accéder aux services sont plus élevés qu'ailleurs : 19 % de la population met plus de 15 minutes pour accéder aux équipements courants contre 4 % en région. Près des deux tiers des habitants de cet espace vivent dans des territoires où la situation sociale est proche de la moyenne régionale, mais près d'un tiers de la population habite dans un territoire où les difficultés sociales sont très présentes.

### 1.3 Au sein des territoires : l'entrelacs des zones urbanisées et des zones rurales

#### 1.3.1 La Métropole Européenne de Lille, « la plus rurale » des métropoles françaises

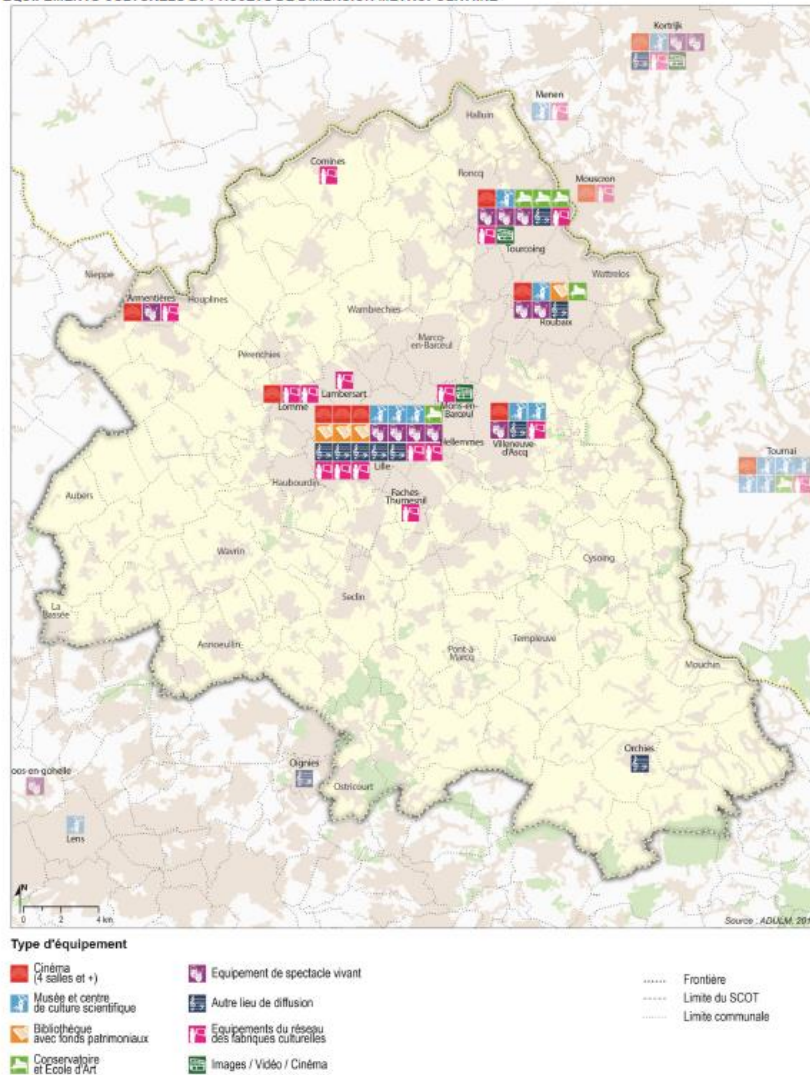
La Métropole Européenne de Lille est réputée être « la plus rurale de France », selon l'expression attribuée à Pierre MAUROY et reprise à son compte par son actuel président, Damien CASTELAIN (Discours devant le Conseil Métropolitain du 24 juin 2016). Selon le diagnostic du SCoT Lille-Métropole (dont le territoire comprend également les Communautés de communes Haute-Deûle et Pévèle Carembault), adopté en février 2017, la Superficie Agricole Utilisée (SAU) s'élevait à près de 50 000 ha en 2010, soit 50% de sa surface (alors qu'elle représente moins de 40% dans le SCoT de Lyon). Quatre entités agricoles se distinguent :

- La plaine de la Lys et le Ferrain, au nord-ouest ;
- La Pévèle, au sud-est ;
- L'est de la région de Lille, autour de la vallée de la Marque ;
- Les Weppes et le Carembault, au sud-ouest.

Le territoire du SCoT se compose d'une agglomération centrale organisée autour de Lille, Roubaix, Tourcoing et Villeneuve d'Ascq, d'un pôle secondaire autour d'Armentières, et d'un ensemble de communes ancrées dans le territoire agricole. La métropole se caractérise ainsi non pas par une ceinture verte, mais par des espaces agricoles et naturels disposés en hémicycles autour de l'agglomération centrale, traduisant une porosité entre urbain et rural. Sans surprise, comme le montre la carte suivante, les équipements culturels se concentrent dans les communes de l'agglomération centrale. La problématique des « zones blanches » existe ainsi au cœur même de la métropole lilloise.

Bien entendu, il faut remarquer que les distances de ces zones rurales avec les territoires urbains proches sont beaucoup plus faibles que celles que l'on observe dans les zones rurales de Picardie ou d'Artois. Le qualificatif de « rural » appliqué à la MEL doit évidemment être relativisé en conséquence.

## ÉQUIPEMENTS CULTURELS ET PROJETS DE DIMENSION MÉTROPOLITAINE



### 1.3.2 Le Bassin minier : une centralité faible dans un « archipel vert »

Le Bassin minier constitue un autre exemple de territoire mixte, mi-urbain et mi-rural. Cette zone semi-urbaine comporte de nombreuses communes rurales (par exemple, les  $\frac{3}{4}$  des communes de l'agglomération Béthune-Bruay). La mine a structuré le territoire de façon particulière, avec les anciens carreaux de mine à cheval sur plusieurs communes.

C'est sur ce territoire que l'association Culture Commune est née en 1990 de la volonté des élus de répondre à l'arrêt des mines par le développement culturel. Couvrant initialement les arrondissements de Béthune et Lens, elle s'adresse aujourd'hui à 3 communautés d'agglomérations, 150 communes, 650 000 habitants, sur un territoire composite et à faible centralité (la commune la plus peuplée, Liévin, compte 32 000 habitants). Il s'agit d'une « zone blanche » devenue « grise », où la densité d'acteurs culturels est assez forte mais caractérisée par leur émiettement. Le territoire a beaucoup évolué depuis 1990, l'ancien « archipel noir » devenant « archipel vert ». La situation de la population reste difficile, avec un chômage endémique et des difficultés de mobilité.

La scène nationale Culture Commune doit composer avec les difficultés propres à ce territoire : un aménagement urbain horizontal avec ces cités très étendues, beaucoup d'habitat social, pas de centralité, des lieux de vie (commerces, écoles...) situés à l'extérieur des cités.



## 2 La nouvelle politique culturelle du Conseil Régional

### 2.1 Mise en place de cette politique

Dès sa mise en place, le nouveau Conseil Régional des Hauts-de-France avait initié une large concertation en vue de définir une nouvelle politique culturelle, dont les enjeux étaient apparus comme particulièrement cruciaux dans le débat électoral. Cette concertation avait rassemblé plus de 1000 participants – acteurs culturels et membres de la société civile – au cours de trois séminaires et onze ateliers territoriaux. Quarante-deux propositions en avaient émané et avaient été rassemblées dans un « livre ouvert », base de la nouvelle politique. Les orientations fondatrices de celle-ci ont été adoptées par l’assemblée plénière du Conseil Régional le 2 février 2017.

### 2.2 Les quatre axes de la politique culturelle régionale

La nouvelle politique culturelle se décline en quatre axes. Nous détaillons ci-après les différents dispositifs de chacun des axes, tels qu’ils ont été présentés en avril 2017 au groupe de travail par les services de la Direction de l’Attractivité de la Région. La mise en place de ces dispositifs est progressive, 5 à 7 d’entre eux devant être opérationnels dès 2017 sur la dizaine envisagée.

#### 2.2.1 Axe 1 : la création et la créativité.

Cet axe concerne l’accompagnement de la création, la production d’œuvres. Il s’adresse aux artistes et structures culturelles, au travers de dispositifs nouveaux, notamment « Création libre ». Ce dispositif comprend :

- Aide aux projets de création ;
- Recherche et expérimentation dans le domaine de la création ;
- Accompagnement de l’émergence ;
- Résidences de création.

Un dispositif dénommé provisoirement « Nov’Action » accompagne le développement des différentes filières ainsi que les projets de rénovation des modèles économiques.

#### 2.2.2 Axe 2 : l’éducation et les métiers

Se substituant et s’appuyant sur les anciens dispositifs de la Région Picardie (Parcours découverte et Passeport culturel), le dispositif « PEPS » (Parcours d’Éducation, de Pratique et de Sensibilisation) a été adopté fin février. Il vise à promouvoir l’accès à la culture chez les jeunes. Il se décline en deux volets :

- PEPS « dans les murs » à destination des acteurs culturels, pour des actions à organiser dans les établissements scolaires. Chaque lycée et CFA est appelé à se positionner sur trois actions au maximum.
- PEPS « hors les murs » à destination des lycées et CFA, pour des programmes de sorties culturelles.

Si le dispositif PEPS concerne uniquement les lycéens et les apprentis, l’ensemble des jeunes est concerné par des opérations de droit commun (opération « TER culture-patrimoine » pour l’aide à la mobilité, fonds de soutien...)

Il est prévu en outre un accompagnement de la formation et des enseignements artistiques (qui n'existait pas en Picardie) via un schéma d'enseignement visant à harmoniser l'offre sur le territoire, ainsi que l'accompagnement de l'emploi culturel, en particulier des médiateurs et webmasters. Le dispositif de formation continue dans le domaine culturel préexiste dans le versant sud par le biais d'un accord de branche ; le schéma de formation initiale constitue un autre levier à mettre en œuvre. Pour le cinéma, un accord-cadre avec le CNC concerne les médiateurs dans les salles Art et Essai et les services civiques dans les lycées ; un travail avec les différentes filières sera nécessaire pour les autres disciplines.

L'axe « éducation et métiers » contribuera à l'accès à la culture dans les quartiers et chez les publics éloignés, rejoignant ainsi la question des « zones blanches ». À ce titre, l'action en-dehors des établissements scolaires est importante puisqu'elle doit permettre de toucher les publics déscolarisés. Elle bénéficiera donc aussi d'une déclinaison territoriale.

### 2.2.3 Axe 3 : accompagner la vitalité des territoires en interaction avec les habitants

L'action en direction des territoires commence par la concertation, au travers de :

- Forum permanent régional,
- Concertation avec les différentes filières (patrimoine, CSTI, spectacle vivant, etc.),
- Concertation avec les territoires, à l'échelle des 9 zones du SRADET. Les objectifs sont le partage avec les territoires des ambitions régionales, le repérage des atouts et faiblesses, la présentation des nouveaux dispositifs. À partir des enjeux repérés avec les territoires, des actions sont envisagées pour accompagner la structuration et le développement culturel, économique, social et touristique de ceux-ci.

Les différents volets de l'axe « territoires » :

- Résidences d'implantation longue durée (1 à 3 ans, renouvelable). Il s'agit, par une présence artistique sur le territoire (sous différents aspects : création, diffusion, médiation), de favoriser un développement culturel au plus proche des habitants. L'implication réelle du territoire est une condition nécessaire, et la préparation en amont sera vérifiée. Il faut noter que ces résidences d'implantation sont envisagées sous l'angle général de l'« attractivité », croisant notamment culture, patrimoine, tourisme. Tous les croisements utiles sont recherchés, pour assurer une continuité de rencontre avec la culture du plus jeune âge à l'âge adulte. Des partenariats sont recherchés avec les acteurs culturels, les collectivités, les habitants, les opérateurs régionaux (agissant sur plusieurs territoires) et d'autres partenaires institutionnels (État, Conseils départementaux...).
- Fonds d'accompagnement de projets culturels sur les territoires.
- Patrimoine : accompagner le patrimoine rural, mais aussi urbain, à condition qu'il constitue un levier pour le développement culturel et que le territoire s'engage à le valoriser.
- Circulation de la création dans les territoires : accompagner la diffusion (notamment de la création favorisée par l'axe 1).

### 2.2.4 Axe 4 : rayonnement de la région, développement culturel international.

- Promouvoir et exporter la créativité régionale hors région, accompagner les artistes régionaux dans des festivals nationaux et internationaux.

- Accompagner les événements en région (soutien aux festivals, expositions...). Un dispositif intitulé « Résonnance » favorisera la déconcentration de ces événements sur le territoire (et pas uniquement selon un principe de proximité).

### 2.3 Quelle place pour les territoires ruraux dans cette politique ?

L'ambition de la Région est que le maillage territorial innerve toute sa politique culturelle. Cette ambition est celle d'un « service public culturel minimum », socle commun assuré partout, avec des spécificités propres à chaque territoire.

Mais si l'on regarde plus spécifiquement les territoires ruraux, se pose la question de l'adéquation des nouveaux dispositifs à leurs besoins – et, en corollaire, celle de la capacité des territoires à s'inscrire dans ces dispositifs et à être ainsi complémentaires. L'objectif sera de mailler le territoire, en trouvant une complémentarité avec les autres partenaires État et collectivités, pour réussir à toucher les publics éloignés de la culture, qui sont en plus éloignés géographiquement.

Dans ce contexte, la généralisation des contrats de territoires prend toute sa pertinence.

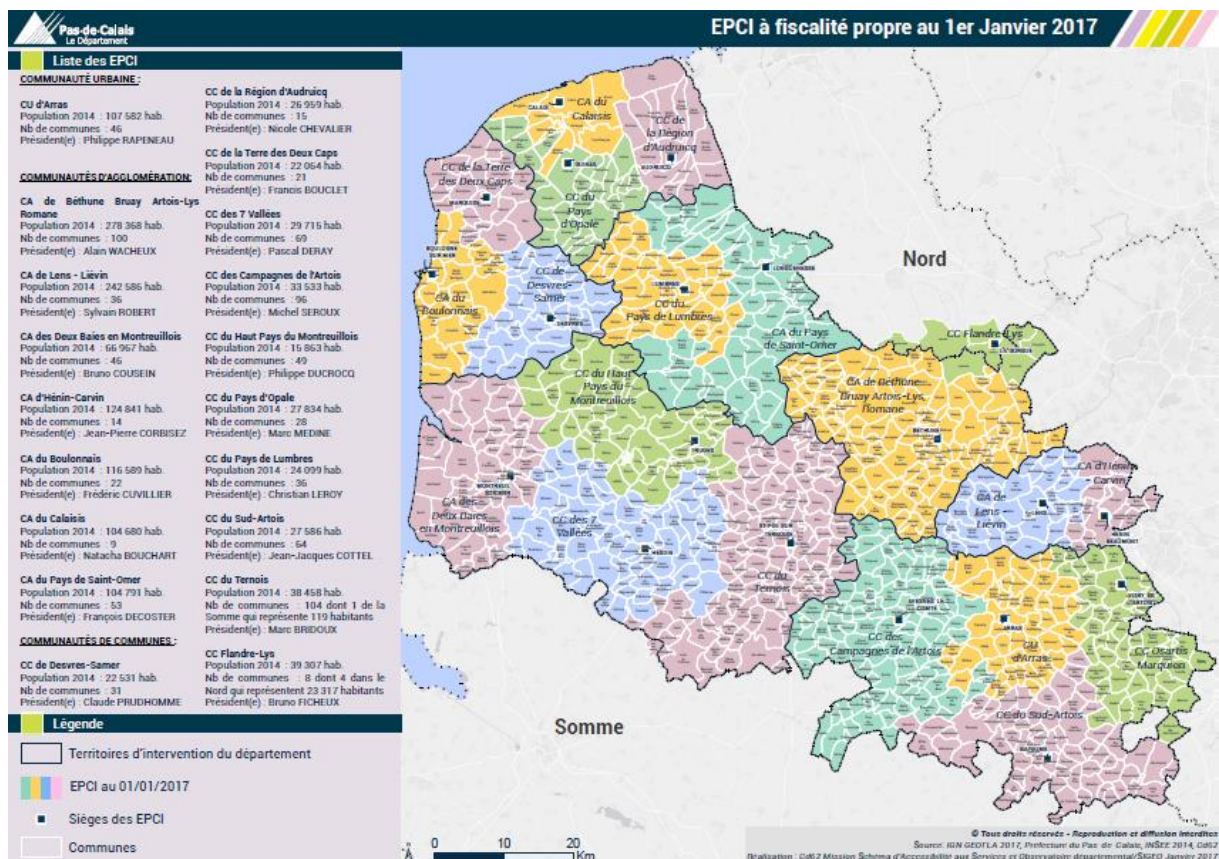


### 3 Quelques exemples de l'action culturelle des départements, de l'État et des intercommunalités pour la culture dans les zones blanches

#### 3.1 Le Pas-de-Calais, département urbain et rural, propose une approche dynamique de la culture en milieu rural

L'échelon départemental est l'un des échelons pertinents, s'agissant de la mise en place d'une politique culturelle en milieu rural. Le département intervient directement dans la vie quotidienne des habitants, à travers ses politiques de solidarité. Le premier lieu culturel, en milieu rural, est souvent la bibliothèque : or, celle-ci bénéficie directement du soutien du département, au titre de sa compétence sur la lecture publique.

Le Pas-de-Calais est le 8<sup>e</sup> département français par sa population, avec 1 492 000 habitants. Il comporte 893 communes dont 80 % ont moins de 2 000 habitants, et 50 % moins de 500 habitants. Il présente un tissu de villes moyennes dépourvu de grandes villes (3 villes entre 40 000 et 75 000 habitants). Dans cet espace, une frange méridionale très rurale s'oppose à l'ancien bassin minier, zone urbaine de plus de 600 000 habitants.



Selon M. LE MOINE, Directeur des affaires culturelles du département du Pas-de-Calais, la culture constitue une priorité politique de longue date, vue comme une réponse aux ébranlements produits dans la société par des changements trop brusques. La culture s'inscrit dans une politique plus large de « réussite citoyenne » (tel est l'intitulé du pôle où est intégrée la Direction de la culture, avec les collèges, les sports, etc.).

La politique culturelle trouve son fondement dans un rapport adopté par l'assemblée départementale en 2013 : « La culture, un bien précieux à partager ». Depuis 2015, la nouvelle mandature a conforté ses orientations, malgré un budget contraint. En 2016 a été adopté un rapport-cadre fixant les orientations générales de la mandature : « Près de chez vous, proche de tous », décliné en trois grands principes : proximité, équité, efficacité. Dans le domaine de la culture, c'est un autre rapport, « Pas-de-Calais, passeur de culture 2016-2021 », qui a permis de refonder l'action du département, en s'appuyant à la fois sur des principes, sur des valeurs et sur des moyens. Ce rapport affirme la responsabilité culturelle et sociétale du Département dans l'accompagnement de chaque individu sur le chemin de l'épanouissement humaniste et citoyen. De nouvelles formes d'action sont définies :

- Une action qui respecte la richesse des différences humaines, la diversité et la pluralité artistique et culturelle,
- Une action culturelle au cœur des réalités quotidiennes,
- Une action coordonnée et co-construite avec tous les acteurs culturels.

Plusieurs domaines sont concernés :

- La lecture publique (cf. 4.2.1 ci-dessous),
- L'enseignement et la pratique artistique,
- Des politiques volontaristes dans les domaines du patrimoine (en lien avec le tourisme), le soutien aux acteurs du spectacle vivant (plus de 300 acteurs sont aidés, tant par le financement que par l'ingénierie et le conseil, nourrissant la saison culturelle départementale).

Les outils de cette politique :

- La transversalité entre les disciplines culturelles,
- La mutualisation des dispositifs,
- Le lien avec les politiques de solidarité, l'éducation, l'économie sociale et solidaire...

### ***L'enseignement et la pratique artistique en musique, danse et art dramatique***

La loi relative aux libertés et responsabilités locales du 13 août 2004 confie aux départements l'élaboration d'un schéma départemental de développement des enseignements artistiques. L'objectif est de rendre accessible à tous l'enseignement et la pratique artistique amateur en musique, danse et art dramatique. L'action prend la forme d'un cycle triennal (2015-2017), avec deux orientations privilégiées :

- des partenariats sur la base de conventions pluriannuelles avec de grands partenaires locaux (écoles de musique) et régionaux (La Clef des Chants, Coups de Vents, École Supérieure Musique et Danse),
- une attention particulière apportée à la ruralité et aux moyens de toucher un plus large public.

Plusieurs axes d'action :

- Mise en réseau et structuration des établissements :
  - Structuration d'écoles ressources (3 conservatoire à rayonnement départemental, 1 conservatoire à rayonnement communal, 2 écoles de musique) et associées (8) aidées pour un montant de 326 000 € en 2016 (8 600 élèves),
  - Soutien à 75 écoles de musique aidées pour un montant de 327 355 € en 2016 (9 600 élèves),
  - Stratégies communes de formation et d'évaluation des élèves (approches pédagogiques, méthodes, jurys).
- Formation et professionnalisation des enseignants :
  - Préparation au Diplôme d'État de professeur et VAE avec le Pôle Supérieur des Enseignements Artistiques de Lille (15 enseignants),
  - Orchestre Symphonique du Pas-de-Calais (master classes, création et concerts avec Sanseverino, artiste invité),
  - Co-production d'un opéra d'envergure nationale avec La Clef des Chants : *L'Opéra de Quat'sous* de B. Brecht et K. Weill.
- Fréquentation, par les élèves, des programmations locales et départementales : master classes BCO, symphonique, concerts d'orgues...
- Développement de 15 orchestres aux collèges, en partenariat avec les établissements d'enseignement spécialisés et avec un accompagnement spécifique en milieu rural,
- Accompagnement des sociétés musicales et harmonies :
  - Fonctionnement (240 en 2016),
  - Dotation d'instruments,
  - Échanges de pratiques - rassemblements,
  - Renouvellement du répertoire, formation des chefs (Coups de Vents), concours de jeunes compositeurs.

### ***Le développement d'une Saison Culturelle Départementale***

La Saison Culturelle Départementale articule entre elles toutes les opérations culturelles initiées directement par le Département. Elle permet de valoriser les financements attribués aux équipements et associations partenaires en labellisant plus particulièrement certaines manifestations (Cultures de

Saison). Ces objectifs sont mis en œuvre en veillant à une équité territoriale de l'offre culturelle et artistique et en adaptant les modes d'intervention.

Plusieurs dispositifs culturels d'irrigation territoriale sont utilisés :

- La Diffusion de Proximité, (spectacles agréés, ingénierie préalable...),
- Les Saisons Culturelles Intercommunales (dispositif de structuration de l'offre de diffusion et médiation pour les EPCI ruraux, 10 SCI soutenues en 2017),
- Des opérations participatives et itinérantes :
  - Les Portes Ouvertes des Ateliers d'Artistes : plus de 250 lieux de création ouverts au public dans 120 communes,
  - Accompagnement du cinéma en ruralité avec CinéLigue (cf. 4.1 ci-dessous).
- Un partenariat triennal avec 3 opérateurs régionaux au service des publics éloignés des structures culturelles : Le Prato, La Clef des Chants, La Licorne.

Dans ce dernier dispositif, le Département achète directement les prestations auprès des opérateurs. La commune n'a pas à assurer d'apport financier mais elle doit veiller à la communication sur l'événement. C'est donc le Département qui est prescripteur et qui propose l'action aux communes. Il est crucial, dans ce schéma, que les propositions soient ensuite portées localement (par les associations, les élus, etc.).

### ***Évaluation***

La politique culturelle du département est mise en œuvre de manière transversale, sans organisation en silo, ce qui donne une grande cohérence à l'ensemble. Le département pense sa politique au service des personnes et des projets, en incitant les autres collectivités à le rejoindre, là où les besoins se font sentir, via des partenariats et des conventions communes. De plus, les projets qui existent sont accompagnés et aidés par de l'ingénierie, la formation des médiateurs et des enseignants, l'animation des lieux, la mutualisation des moyens.

Il apparaît primordial de donner à chacun le moyen d'apprendre et de pratiquer musique, théâtre, dessin, danse, etc., dans des équipements de proximité. Les collèges peuvent être considérés comme un bon point d'accroche au travers de certaines actions, comme les orchestres.

## 3.2 Dans l'Aisne, une action spécifique pour l'activité musicale

L'Association pour le développement des activités musicales de l'Aisne (ADAMA) coordonne l'appui de la collectivité départementale aux associations, écoles et structures de formation qui interviennent dans le domaine de la musique et de la danse. L'ADAMA a été créée à l'initiative du Conseil départemental de l'Aisne. Elle a pour vocation d'impulser et de coordonner les initiatives dans le domaine de la musique. Elle permet une interaction entre les pratiques amateurs, la production et la diffusion, le patrimoine et l'enseignement spécialisé.

L'ADAMA participe activement au développement de tous les grands événements musicaux du département. Elle travaille en réseau pour les écoles de musique et les conservatoires, en vue de réalisations pédagogiques communes, parmi lesquelles des ateliers départementaux d'orchestre symphonique et d'harmonie, le *brass band* départemental ou le Studio-Choral de l'Aisne. Elle propose un appui fondamental pour l'ARMADA (« Autour des routes des musiques actuelles du département de l'Aisne »), un projet de diffusion des musiques actuelles. Elle est également un support pour des enregistrements discographiques, souvent liés au patrimoine, dont ceux coproduits avec Radio-France dans la collection Tempéraments.

### 3.3 Les Contrats de ruralité

Parmi les différents dispositifs développés par l'État pour intervenir en faveur de la ruralité, il nous a semblé utile d'évoquer les Contrats de ruralité. Un Contrat de ruralité est destiné à coordonner l'action publique dans les territoires. Les modalités de mise en œuvre sont fixées par une circulaire du ministre de l'Aménagement du territoire, de la Ruralité et des Collectivités, datée du 23 juin 2016. Au 31 décembre 2016, 40 Contrats de ruralité avaient été signés.

À l'instar des Contrats de ville, le Contrat de ruralité coordonne les moyens financiers et prévoit l'ensemble des actions et des projets à conduire en matière d'accessibilité aux services et aux soins, de développement de l'attractivité, de redynamisation des bourgs-centres, de mobilité, de transition écologique ou encore de cohésion sociale. Les Contrats de ruralités sont conclus entre l'État (représenté par le préfet de département) et les présidents de pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) ou d'établissement public de coopération intercommunale (EPCI).

En 2017, 216 millions du Fonds de soutien à l'investissement local (FSIL) sont dédiés aux Contrats de ruralité. La priorité des financements est donnée à l'investissement, mais l'appui à l'ingénierie est possible. Les projets inscrits dans ces contrats peuvent également s'appuyer sur les financements de droit commun : volets territoriaux des contrats de plan État-Région (CPER), dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), dotation, aides spécifiques.

Dans les Hauts-de-France, plusieurs Contrats de ruralité ont été signés en 2017. Le Contrat de ruralité du PETR Ternois – Sept Vallées, signé le 17 mars, prévoit, au titre du renforcement des bourgs-centres, la création d'un pôle culturel à Saint-Pol-sur-Ternoise. D'autres, comme celui du PETR du Montreuillois (24 mars), comportent des actions en faveur du patrimoine et de l'attractivité touristique. Celui de la Thiérache (29 janvier 2017, le premier signé dans les Hauts-de-France) comporte un engagement pour la valorisation de huit églises fortifiées. Les Contrats de ruralité constituent donc un levier susceptible d'être actionné en faveur de l'action culturelle dans les territoires.

### 3.4 L'exemple de la Thiérache

Dans son rapport de novembre 2014 « Quelles dynamiques de développement pour la Thiérache de demain ? », le Conseil de développement du Pays de Thiérache propose de faire de la culture, du

patrimoine et du tourisme un axe fort de l'attractivité du territoire. Il constate que le développement culturel au service de la population est désormais une préoccupation pour bon nombre de communes et de communautés de communes. Il appuie ce constat sur quelques exemples :

- La création de nouvelles médiathèques dans la Thiérache du Centre, à La Capelle, au Nouvion, à Sains-Richaumont...
- La mise en place d'une saison culturelle (expositions, concerts, théâtre, ...) au Nouvion, à Sains-Richaumont, à Vervins.
- La prise de la compétence culturelle par la Communauté de Communes de la Thiérache du Centre (CCTC). Celle-ci a créé l'École Intercommunale de Musique, mis en place des actions en milieu scolaire et un cycle de concerts tous publics, commandé au Groupe de Recherches Archéologiques de la Thiérache un inventaire des ressources patrimoniales des 68 communes du territoire...
- Des actions associatives permettant également des saisons culturelles (Le Réservoir, à Vervins) ou des événements plus ponctuels (Tac-Tic-Animation, Société Archéologique et Historique de Vervins et de la Thiérache, Le Pied de la Lettre, Thiérache-Promotion, Le Grand Bazar, concerts des chorales et harmonies, expositions d'art plastique...).
- Des initiatives privées : dans la Communauté de Communes de Guise, le peintre Kim Rebholz a acheté en juin 2013 l'Abbaye de Bohéries et les bâtiments attenants de l'ancienne usine Sadoski. Son but est d'y développer un lieu d'échange et de résidence pour artistes de tous domaines. Dans la Communauté de Communes des Trois Rivières, Kit Armstrong, jeune pianiste de stature internationale, a acheté en février 2013 l'ancienne église Sainte-Thérèse de l'Enfant-Jésus, à Hirson, pour en faire un lieu de travail et de concerts. Le concert inaugural a eu lieu le 3 juin 2014.
- Une dynamique territoriale construite autour des Journées du Patrimoine à Lerzy, réunissant histoire, architecture, savoir-faire d'antan, milieu naturel et création artistique.

La Thiérache dispose d'atouts indiscutables. Des noms illustres lui sont attachés : Godin et le Familistère, Matisse, les ducs de Guise, Camille Desmoulins, Robert-Louis Stevenson. Les églises fortifiées, patrimoine emblématique et singulier de la Thiérache, ainsi que son patrimoine naturel, offrent également des points d'attache qui ne demandent qu'à être valorisés.

Fort de ce constat, le Conseil de développement formulait une série de préconisations destinées à « créer un cercle vertueux de la culture, du patrimoine et par conséquent du tourisme », toujours d'actualité :

- Associer les habitants à l'inventaire des richesses culturelles du territoire, développer une culture de l'accueil ;
- Renforcer la mise en réseau des acteurs, y compris avec les territoires voisins (musée Matisse, Saint-Quentin...); créer des partenariats avec les villes voisines en jouant sur la complémentarité nature-culture ;
- Animer et mettre en valeur les fortifications (églises fortifiées, forteresses) ; créer un centre d'interprétation du patrimoine de la Thiérache fortifiée ;

- Valoriser l'Abbaye de Saint Michel ; ancrer davantage le Familistère de Guise dans le territoire ;
- Développer une mise en réseau des musées de la Thiérache ;
- Créer un centre de ressources et d'études patrimoniales...

Le lien entre culture, patrimoine et tourisme, à l'échelle d'un territoire rural comme la Thiérache, apparaît comme une évidence. Des synergies doivent être trouvées entre les trois secteurs, et chacun doit pouvoir s'appuyer sur les deux autres. On voit aussi, à travers cet exemple, l'importance de maintenir l'autonomie de la culture, dont le rôle ne doit pas être uniquement de faire vivre un patrimoine bâti ou naturel ou de renforcer l'attractivité touristique d'un territoire.

Entre les EPCI, les départements et l'État, quelle place peut prendre la Région dans l'action culturelle en zone rurale ? Les départements constituent l'un des échelons pertinents d'intervention, de par leur spécialisation dans les politiques de solidarité et leur proximité à la population. Les exemples que nous avons étudiés (le Pas-de-Calais et l'Aisne) montrent comment il est possible de mettre en place des politiques adaptées au contexte local, combinant à la fois des incitations fortes et une large place laissée aux acteurs locaux. À l'autre bout du spectre, les Contrats de Ruralité permettent à l'État d'intervenir efficacement sur les territoires ruraux. Quelle place pour la Région, qui tient compte de la diversité des dispositifs existants, sans se substituer aux autres acteurs ?



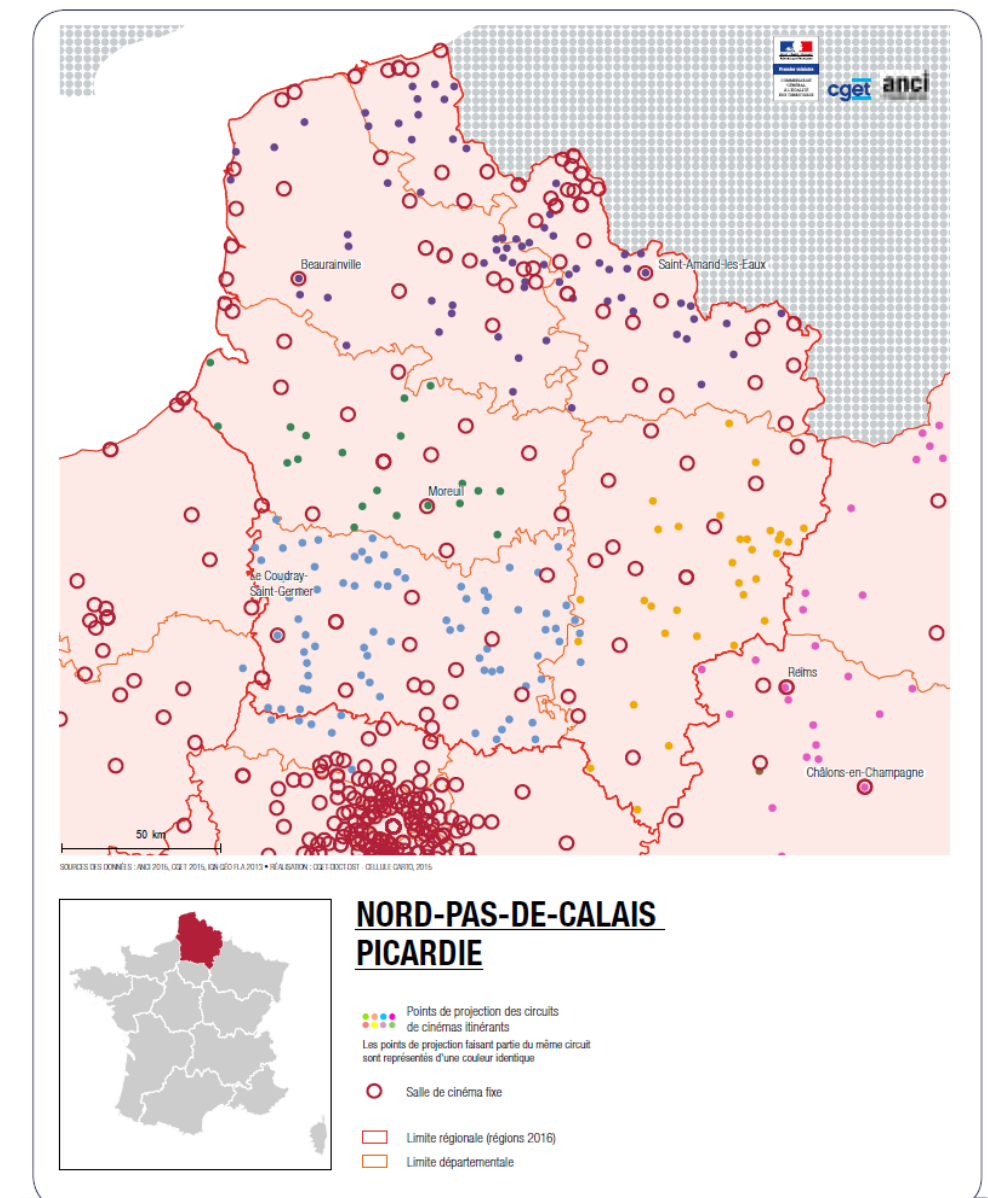
## 4 Examen de quelques actions existantes

Dans cette partie, nous examinons quelques solutions déjà mises en œuvre dans la région Hauts-de-France pour favoriser l'accès à la culture dans les « zones blanches » de différentes natures, telles que nous les avons définies dans la première partie.

### 4.1 Le cinéma itinérant en milieu rural

En matière de cinéma, la notion de « zone blanche » reçoit une définition opérationnelle précise : les opérateurs de cinéma itinérant doivent respecter une complémentarité vis-à-vis de l'offre en salles fixes en vue de leur autorisation par le CNC. *« Pour apprécier cette complémentarité, le président du Centre national du cinéma et de l'image animée se réfère aux zones de chalandise respectives de l'activité du demandeur et de ces salles. (...) [Il] peut demander au Directeur régional des affaires culturelles de procéder à une consultation préalable d'experts en matière d'exploitation et de distribution cinématographiques et des personnes intéressées »* (Décret n° 2011-226 du 28 février 2011 relatif à l'autorisation d'exercice de la profession d'exploitant d'établissement de spectacles cinématographiques et à l'homologation de ces établissements).

La carte suivante (extraite de l'étude réalisée en 2015 par l'Association nationale des cinémas itinérants) montre les points d'intervention des circuits de cinéma itinérant dans les Hauts-de-France (points colorés), ainsi que les lieux d'implantation des salles fixes (ronds).



D'après cette étude, « peu de zones sont délaissées par la diffusion cinématographique en Nord Pas-de-Calais - Picardie. D'une part les salles fixes, en dehors du Nord où elles sont très nombreuses, se répartissent de manière équitable dans le territoire ; d'autre part et surtout, il faut le souligner, la région est bien irriguée par le cinéma itinérant. Il n'y a que 4 circuits, mais qui représentent ensemble plus de 200 points de projection, disséminés dans les 5 départements. » (p. 34).

Nous examinons ci-après trois de ces quatre circuits : ceux du Nord et du Pas-de-Calais (Cinéligue) et ceux de l'Aisne et de la Somme (tous deux pilotés par la FDMJC).

#### 4.1.1 Cinéligue

Cinéligue Nord-Pas de Calais, depuis 1983, est un exploitant de cinéma itinérant, classé art et essai et labellisé jeune public. Il est issu de et affilié à la Ligue de l'Enseignement. Il permet aux populations éloignées des centres-villes de bénéficier d'une programmation cinéma et d'activités culturelles audiovisuelles. Chaque année, Cinéligue organise plus de 900 projections cinéma et touche plus de 50 000 spectateurs. Il existe une centaine de structures de ce type en France.

Cinéligue s'appuie sur un réseau de 73 partenaires locaux (communes, EPCI) agréés par convention annuelle en fonction d'un ensemble de critères, notamment la non-concurrence avec des salles fixes (distance minimale de 15 km). Cinéligue fait face à une très grosse demande à laquelle elle ne peut répondre faute de financements suffisants, qui limitent les moyens (matériel, projectionnistes) mobilisables. Les séances sont structurellement déficitaires : coût de 300 à 400 € pour une billetterie de 100 €. Cinéligue n'a pas accès aux films en sortie nationale mais uniquement en 5<sup>e</sup> semaine d'exploitation. Il ne peut donc pas se placer sur le même terrain que les multiplexes et préfère travailler autrement, en proposant tout au long de l'année des occasions variées de rencontre avec le cinéma : séances tout-petits, autour de grands films de l'actualité ou de documentaires de société, à l'occasion d'un atelier de réalisation ou d'une projection en plein-air... Peu de séances sont organisées le soir, 70 % vise le jeune public, sur le temps scolaire, par convention avec les communes.

Par ailleurs, Cinéligue coordonne depuis 2001 le dispositif national « Apprentis et Lycéens au Cinéma » en région Nord-Pas de Calais.

#### 4.1.2 La Fédération Départementale des MJC de l'Aisne et de la Somme (FDMJC 02/80)

Les deux réseaux (Somme et Aisne) sont administrativement conjoints mais les territoires présentent des caractéristiques différentes :

- Le réseau de l'Aisne était porté au départ par le Conseil Départemental, avant d'être transféré à une association, puis à la FDMJC depuis 2004. Il comptera prochainement 33 salles. L'existence de 12 salles fixes dans le département limite le territoire accessible au cinéma itinérant.
- Le réseau de cinéma itinérant de la Somme compte 22 salles (pour 10 exploitants fixes).

Ces réseaux ne sont pas labellisés Art et Essai. La programmation est déterminée au cas par cas en fonction du succès attendu. La FDMJC assure 200 séances par an. Une action culturelle particulière est menée en direction du jeune public. Les financements sur projets de la Région permettent de faire davantage que des « séances sèches ». À noter que les financements départementaux ont été supprimés. Les conventions avec les communes sont triennales, et d'autres partenaires sont associés (foyers ruraux, associations de parents d'élèves, comités des fêtes, etc.).

#### 4.1.3 Les enjeux du cinéma itinérant en Hauts-de-France

Il existe un enjeu dans la coordination des réseaux à l'échelle des Hauts-de-France. Les contrats de ruralité sont un cadre précieux. La mise en place du maillage prend beaucoup de temps. Les petites salles fixes ont été mieux préservées en Picardie, alors que certaines zones du Nord-Pas de Calais sont un désert à cause du développement des multiplexes.

Le passage au numérique a bénéficié de l'aide du CNC, mais le renouvellement du matériel (à obsolescence rapide) pose problème.

Les enjeux sont forts dans le domaine de l'éducation et de la citoyenneté, autour de l'éducation à l'image. Ces questions ne sont pas abordées dans les programmes scolaires alors que les enfants sont « gavés d'images ». Le programme « lycéens et apprentis au cinéma » ne touche que 8 % des jeunes.

Autour du cinéma se mène un travail associatif où la dimension intergénérationnelle est importante. L'enjeu est le citoyen acteur dans sa cité.

Attentes vis-à-vis de la Région :

- Reconnaissance du travail mené
- Moyens permettant de répondre aux territoires en attente
- Question de la coordination des trois réseaux existants
- Question de la labellisation régionale
- Au-delà de la culture, le dialogue est nécessaire avec l'aménagement du territoire, la politique éducative, la préservation du lien social.

## 4.2 La lecture publique

Les médiathèques sont des points d'appui appréciables pour toute action culturelle. Les médiathèques départementales, par leur action en soutien aux territoires, pourraient constituer une source d'inspiration dans d'autres domaines que celui strictement de la lecture publique (sans négliger celle-ci, bien entendu).

### 4.2.1 La médiathèque départementale du Pas-de-Calais

Les médiathèques départementales, originellement « Bibliothèques centrales de prêt », ont été créées en 1945 pour ravitailler en livres les communes de moins de 10 000 habitants. Il s'agissait de tenir compte d'une réalité administrative et démographique particulière à la France : la dispersion d'une partie importante de la population dans une multitude de petites communes, disposant de moyens limités et dans l'incapacité de financer un service de lecture publique. Huit bibliothèques centrales de prêt avaient vu le jour en 1945, mais il fallut attendre 1982 pour que l'ensemble du territoire fût couvert.

Ces établissements ont été transférés aux conseils généraux le 1<sup>er</sup> janvier 1986, faisant de la lecture publique une compétence obligatoire des départements. Depuis, les missions se sont élargies, pour englober aujourd'hui :

- L'ingénierie : conseil auprès des collectivités dans l'organisation et le fonctionnement, mais aussi le financement des bibliothèques locales ;
- La formation des équipes salariées et bénévoles ;
- L'animation du territoire pour la promotion du livre et de la lecture ;
- La mise à disposition de ressources : documents (dont les livres ne constituent qu'une partie), expositions.

La médiathèque départementale est ainsi conçue comme une « bibliothèque au service de toutes les bibliothèques ». Celle du Pas-de-Calais se caractérise par l'accessibilité de ses services sans plafond de population<sup>1</sup>. Elle accompagne 276 bibliothèques partenaires, gérées par 900 bénévoles et 680 salariés. Elle touche 123 300 lecteurs individuels et 8 000 « collectivités » (telles que des classes, des centres de PMI...) empruntant annuellement plus de 4 millions de documents (dont plus de 3 millions de livres). Il s'agit d'un établissement multi-sites (avec des antennes territorialisées à Dainville, Lillers et

---

<sup>1</sup> Les médiathèques départementales bénéficient en principe aux communes de moins de 10 000 habitants et aux intercommunalités comportant des communes de moins de 15 000 habitants.

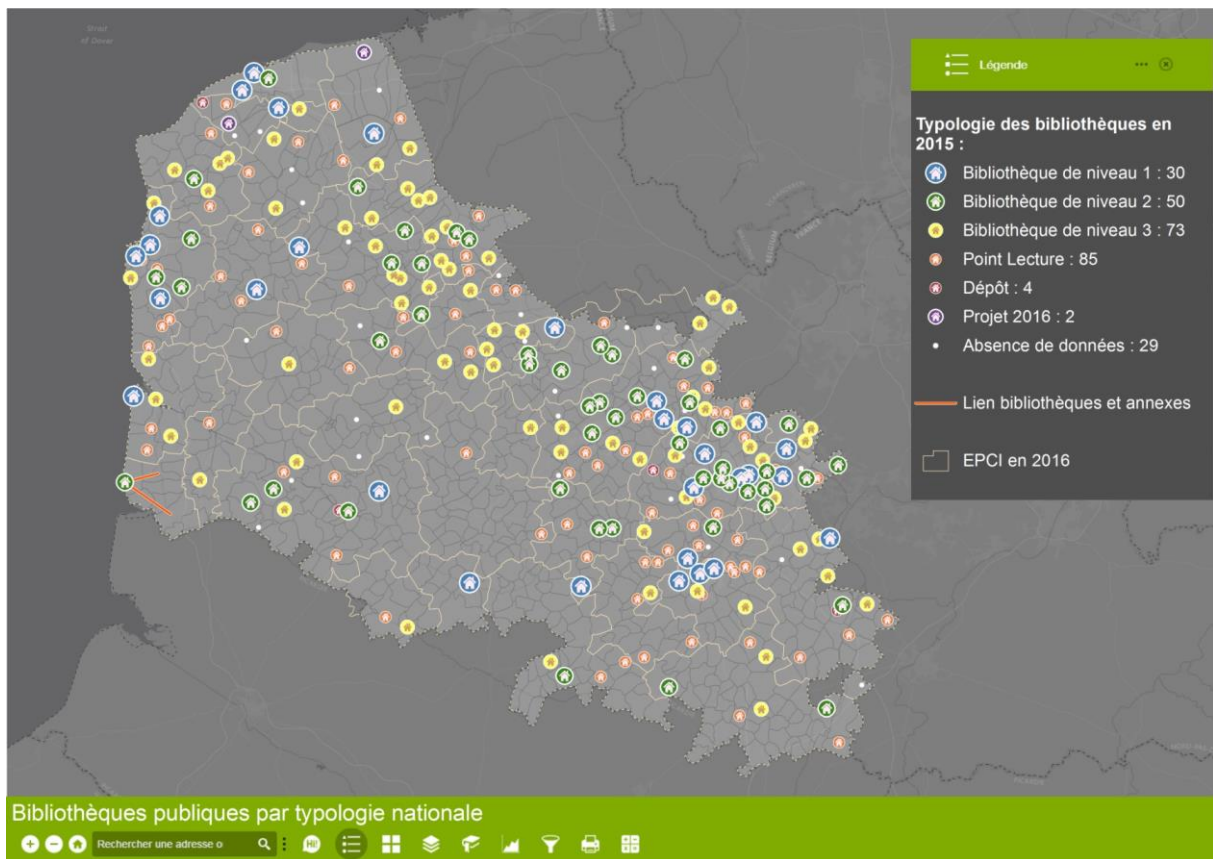
Wimereux) pour un service au plus près des habitants, employant 80 salariés et une direction administrative assurant des missions transversales.

L'offre de services de la médiathèque départementale s'appuie sur un Plan de Développement de la Lecture régulièrement actualisé. Le Plan 2006-2016 était basé sur les préconisations d'une étude conduite en 2005 et qui pointait des retards dans le développement des bibliothèques locales, ainsi qu'un besoin de modernisation de la médiathèque départementale. Il avait quatre objectifs prioritaires :

- Compléter le maillage du territoire par des médiathèques attractives, répondant aux normes,
- Qualifier et professionnaliser les personnels des bibliothèques, salariés et bénévoles,
- Améliorer l'offre de services en renforçant la variété des collections départementales et en développant les accès au numérique,
- Favoriser la coopération entre les médiathèques, les acteurs culturels, sociaux, éducatifs.

Ce plan était assorti d'une enveloppe d'autorisations de programmes (aide à l'investissement) d'un montant de 15 millions d'euros : 224 dossiers ont été soutenus, plus de 23 000 m<sup>2</sup> de surfaces nouvelles de bibliothèques ont été créés, soit 54 bibliothèques construites, et un grand nombre d'équipements ont été modernisés. Chaque habitant du Pas-de-Calais dispose désormais d'une bibliothèque à moins de 15 minutes en voiture de son domicile.

Par ailleurs, une incitation à la mutualisation a permis la création de lieux multiservices (par la mise en œuvre de financements croisés), d'équipements au niveau des bassins de lecture, d'équipements communautaires, la mise en réseau d'équipements communaux et la création de postes de coordinateurs intercommunaux de lecture publique.



Le plan a permis une qualification des équipes, tant salariées que bénévoles (en 2015, respectivement 678 et 900 ; la part des salariés est passée de 14% en 2011 à 43 % en 2015). Annuellement, une moyenne de 70 stages sont organisés (formations de base et formations thématiques), qui bénéficient à plus de 650 personnes. Le Département du Pas-de-Calais et celui du Nord ont signé un protocole d'accord avec le CNFPT pour labelliser une dizaine de stages par an (dont les bénévoles peuvent également bénéficier, sous certaines conditions).

Les modes de desserte ont évolué vers davantage de « sur mesure ». Une offre numérique départementale a été développée, labellisée Bibliothèque Numérique de Référence. Des actions ont été mises en place en faveur de la littérature de jeunesse : opération Premières pages, conservation partagée d'un fonds de littérature de jeunesse en partenariat avec l'Université d'Artois (bibliothèque Robinson).

Le nouveau Plan Lecture 2017 – 2022 est actuellement en cours de finalisation. Trois axes principaux sont mis en avant :

- Développer la pratique de la lecture (favoriser la lecture des plus jeunes, prévention de l'illettrisme, promouvoir la littérature),
- Favoriser la mise en réseau des équipements (impliquer davantage les EPCI, combler les zones blanches en matière d'équipements, rénover et mettre à niveau les équipements existants),
- Développer le numérique (en direction de tous les usagers des bibliothèques : lutte contre l'« illettrisme », soutien à l'innovation numérique).

#### 4.2.2 L'exemple de la médiathèque d'Auchy-les-Hesdin

Située dans une commune de 1 700 habitants, la médiathèque d'Auchy-les-Hesdin ne peut pourtant pas être considérée comme une « bibliothèque de village » : elle est ouverte depuis 10 ans, 32 heures par semaine. Il existe une convention avec les communes voisines, à l'échelle des 7 Vallées, pour permettre l'accès de leurs habitants aux services de la médiathèque dans les mêmes conditions qu'aux habitants de la commune (il faut noter qu'il n'existe pas de médiathèque à Fruges ni à Saint-Pol-sur-Ternoise, et qu'Hesdin ne possède pas de cybercentre).

La médiathèque compte trois permanents et des bénévoles. Elle est le lieu de véritables animations :

- Régulières : par exemple
  - Lecture aux bébés (favoriser le lieu avec les familles),
  - L'heure du conte, l'heure du jeu,
  - Lectures à l'EHPAD,
  - « Café lecture » : groupes de lecteurs adultes,
  - Visionnage de films, etc.
- Exceptionnelles : par exemple
  - 10<sup>e</sup> anniversaire : concours d'écriture...,
  - Ateliers tricot, musique...,
  - « C'est moi qui l'ai fait » tous les deux ans (les passionnés montrent leurs talents).

La médiathèque travaille avec tous les partenaires : musiciens, libraires, écrivains. Il existe un réseau des bibliothèques dans la communauté de communes.

La médiathèque est ouverte à tous, dans une optique de « faire ensemble ». Le travail intergénérationnel est important. C'est aussi le lieu de permanences de la CAF et d'autres organismes, ce qui favorise le croisement des publics. Le cybercentre associé à la médiathèque propose une imprimante 3D, des écrans tactiles...

La commune consacre à la médiathèque 10 % de son budget. Suite à la fermeture de la filature (550 salariés) en 1989, la municipalité a fait le pari, à partir de 2001, d'investir dans la culture au travers du projet de médiathèque. En 2016, il y avait 384 emprunteurs actifs. Un comptage en mars 2017 a montré plus de 300 visiteurs. Les prêts ont tendance à baisser mais la fréquentation reste importante. Le fonctionnement participatif et la dimension intergénérationnelle de la médiathèque pourraient s'apparenter au fonctionnement d'un centre social. La cotisation annuelle est de 10 à 15 € (elle a longtemps été fixée à 5 €).

La médiathèque départementale vient en soutien au niveau local sur différents aspects :

- Renouvellement des collections,
- Ingénierie de projets, par exemple réflexion sur l'informatisation,
- « Navette » à la demande des usagers (tous les 15 jours),
- Matériel d'animation, prêt d'expositions...
- Formation des personnels.

Cet exemple permet de voir, très concrètement, comment un outil mis en place à une échelle territoriale large (la médiathèque départementale) peut venir en appui à un équipement culturel à l'échelle communale ou intercommunale en milieu rural (la médiathèque locale). Sans le soutien du département, notamment par l'ingénierie et la formation, la médiathèque communale aurait les plus grandes difficultés à fonctionner. La médiathèque départementale n'hésite pas à exprimer à son égard

des exigences à la hauteur de son rôle important comme seule bibliothèque professionnelle du territoire, à l'échelle de la CC des 7 Vallées.

On voit aussi que la volonté politique locale est un levier très important pour l'émergence et le fonctionnement pérenne de projets culturels, puisqu'on n'est pas dans un domaine de compétence obligatoire, mais partagée. Il importe donc d'envisager la politique culturelle dans son ensemble, dans un souci de cohérence entre les différents niveaux d'intervention. De plus, du fait de la redéfinition des intercommunalités, les bassins de population ont changé, les équipes aussi. Les tâches et missions des personnels sont certainement à réorganiser pour être en adéquation avec ces changements.

Le coût de fonctionnement de structures culturelles est lourd, rapporté aux possibilités budgétaires des communes (dans un climat plutôt incertain de baisse des dotations). Le « retour sur investissement » pour la population est en permanence à réinterroger.

Le bénévolat joue un grand rôle, notamment pour la mise en place d'événements, fêtes populaires, etc. Cette présence forte du bénévolat rend cruciale la présence de personnes ressources, qui mettent en place la coordination, la communication... En milieu rural, les postes sont très polyvalents, et exigent la maîtrise de qualifications étendues, tant dans le domaine administratif que technique. Les personnels sont très impliqués, volontaires, voire « militants ». Ils ont absolument besoin d'être soutenus, par la formation, l'ingénierie, et la mobilisation des bénévoles à leurs côtés.

### 4.3 Jardins en scènes

« Jardins en scène » est une saison culturelle d'été investissant le patrimoine paysager de la région (jardins, parcs, espaces naturels). Le projet fédère une programmation portée en régie directe par la Région (les « Parcours ») et une programmation partenaire, préexistante ou créée pour l'occasion. Il permet la diffusion de spectacles, des résidences de créations, des actions de sensibilisation des publics.

Créé en 2009 en Picardie, le projet a été porté suivant plusieurs formats :

- Un format « festival » se déroulant sur deux week-ends en juin et juillet, de 2009 à 2012,
- Un format « saison culturelle d'été », de mai à octobre, de 2013 à 2017.

Le portage est assuré directement par la direction de l'attractivité de la Région, avec une équipe composée d'une chargée de mission et d'une assistante, épaulées de collègues issus des autres services, dans un fonctionnement en mode projet. Il est également fait appel à des intermittents pour les missions techniques. Ce mode de fonctionnement permet de positionner la Région en tant qu'organisatrice de manifestation culturelle, en plus de sa mission de coordination et d'accompagnement. Le budget d'action est de 184 500 €, assorti d'un budget de communication de 30 000 € en 2017.

En 2017, les deux temps forts en milieu rural (Côte Picarde et Côte d'Opale en juillet, Thiérache et Avesnois en septembre) ont rassemblé 3 500 spectateurs, et les 40 programmations partenaires 50 000 spectateurs.

L'opération vise à investir en priorité des territoires ruraux, éloignés de l'offre culturelle, en s'appuyant sur les nombreuses richesses paysagères de ces territoires. Elle accompagne des initiatives locales, en

répondant aux sollicitations des communautés de communes, acteurs associatifs, producteurs locaux, habitants, et en intégrant leurs démarches sous forme de partenariats. Le travail d'accompagnement comprend des actions de médiations, atelier de sensibilisation en amont des événements pour sensibiliser le public local. Les partenariats mis en place pour mobiliser l'écosystème local sont hybrides, mêlant acteurs publics et privés.

Jardins en Scène touche un public essentiellement local (à 60 %) et régional (20 %) ; ils attirent également les touristes présents sur le territoire. L'opération permet un croisement des réseaux entre amateurs de spectacles et amateurs de jardins. Une attention particulière est portée au jeune public et aux familles. L'opération est au croisement de la culture, du tourisme, du patrimoine, de l'agriculture et de l'environnement.

La création *in situ* privilégie les formes questionnant le paysage et le territoire. L'opération permet l'expérimentation artistique, par un soutien à la création ou à l'adaptation de spectacles en extérieur, et en offrant un espace de test et d'expérimentations par des équipes artistiques, notamment régionales : petites formes, partenariats avec les pôles régionaux (Comédie de Picardie, Pôle National Cirque et Arts de la Rue d'Amiens ...), croisement des arts. Jardins en scène permet une rencontre directe de la Région avec les territoires, leurs acteurs et les habitants. Un espace de dialogue est ainsi créé et l'approche de nouveaux acteurs facilitée. Le travail concret sur un territoire donné permet de se rendre compte de manière empirique des forces, des freins, des possibilités sur ce territoire. Une porte d'entrée est ainsi ouverte vers les autres dispositifs d'accompagnement des territoires par la Région.

#### 4.4 Les Belles Sorties (MEL)

Mis en œuvre par la MEL depuis 2011, le dispositif des Belles Sorties souhaite favoriser l'accès du plus grand nombre à la culture, en permettant aux communes de moins de 15 000 habitants d'accueillir des spectacles de qualité proposés par les grandes institutions culturelles du territoire. La MEL prend en charge le coût artistique (conception et réalisation de projets adaptés par les institutions culturelles) ainsi que la communication du dispositif. Les communes assurent l'accueil des spectacles, éventuellement la billetterie, les repas des artistes. Le budget 2017 pour la MEL est de 350 000 €.

73 communes, ayant une population de 300 à 15 000 habitants, sont éligibles sur les 95 de la MEL ; 61 d'entre elles sont participantes en 2018. 15 partenaires culturels sont associés. Le dispositif leur permet de tester des formes réduites, qu'ils peuvent transposer dans d'autres contextes. La MEL conventionne avec les structures culturelles, qui elles-mêmes conventionnent avec les communes, sur la base d'une charte signée par celles-ci. Les communes s'engagent à mobiliser leur réseau et les relais presse locaux, à créer un événement autour de l'accueil du spectacle, ainsi qu'un moment de convivialité, et à associer les communes voisines. Les liens créés dans le cadre des « Belles Sorties » permettent souvent d'embrancher sur d'autres actions, en-dehors de l'opération elle-même. La programmation s'étend sur toute l'année.

Depuis 2011, les Belles Sorties ont permis d'assurer 323 représentations qui ont rassemblé 45 368 spectateurs. Les retours sont très positifs de la part des spectateurs et des élus.

Chaque année les structures culturelles proposent un catalogue pour l'année suivante. L'offre est compilée et soumise aux communes éligibles. Chaque spectacle est proposé pour une ou deux

représentations, pour un tarif de 5 € au maximum (la gratuité est possible). Il faut noter qu'un fort investissement est nécessaire de la part des structures culturelles, au niveau du repérage technique préalable (avec des lieux d'accueils très variés), de la sensibilisation des relais locaux (maire, adjoints, bibliothèque, associations...). Par ailleurs les élus sont aussi sensibilisés à l'accueil et au soutien de cette action lors de rencontres comme la Conférence des maires. En contrepartie, la participation aux Belles Sorties permet aux structures d'aller à la découverte d'un nouveau public.

D'autres opérations, comme la « Nuit des Bibliothèques » (chaque année en octobre, incitant le public à entrer dans les bibliothèques), sont organisées par la MEL afin d'apporter une offre culturelle dans les territoires les plus éloignés. Il faut néanmoins souligner que, si ces opérations permettent de toucher un nouveau public, la MEL n'est pas un désert culturel. Ces opérations, au-delà de leur intérêt intrinsèque, offrent à la MEL le moyen de nouer un contact privilégié avec les communes et de les inciter à mettre sur pied une vraie politique culturelle.

## 4.5 L'exemple d'un territoire rural : le Montreuillois

### 4.5.1 La Chartreuse de Neuville, ou le patrimoine au service de l'action culturelle

Fondée au XIV<sup>ème</sup> siècle, la Chartreuse de Neuville est vouée depuis 1905 à des œuvres d'intérêt général : elle accueille un hôpital, un sanatorium, un lieu de villégiature ouvrière, une colonie de vacances, une résidence d'été pour artistes et écrivains... Transformée en hospice-asile en 1947, elle abrita jusqu'à 700 résidents : handicapés physiques et mentaux, personnes âgées et enfants de l'assistance, qui y vivront plus de 50 ans. Elle a été reprise en 2008 par l'association de la Chartreuse de Neuville qui pilote sa rénovation en vue de sa transformation en un Centre culturel dédié à l'innovation sociétale et artistique.

La Chartreuse fonctionne sur un modèle économique public-privé original. Elle est une copropriété réunissant l'association de préfiguration de la Fondation pour 40 % des espaces, et des copropriétaires privés pour 60 %. Ceux-ci sont liés par un bail commercial à la résidence hôtelière, et signent une promesse de vente au bénéfice de la future fondation au terme de 15 à 20 ans. L'apport privé s'élève à 22 M€.

L'association d'intérêt général (association de préfiguration de la fondation) est actuellement présidée par Jean-Paul DELEVOYE. Elle est composée de 7 membres fondateurs, 4 personnalités qualifiées, 4 membres actifs et 7 membres publics (État, Région, département, syndicat mixte, commune de Neuville, Touquet Tourisme, CCI Côte d'Opale).

La Chartreuse a le label « Centre culturel de rencontre ». Elle vise à terme l'autonomie financière grâce aux loyers de la résidence hôtelière. Le budget de croisière, de 1,5 M€ par an, doit être couvert à 20 % par des subventions publiques, 20 % par le mécénat et les dons, 60 % par l'autofinancement. Les activités se développent dans trois directions :

- Activités lucratives,
- Activités à l'équilibre financier (ex. : l'ouverture au public),
- Activités déficitaires (ex. : ateliers pédagogiques).

Le projet de Centre culturel d'innovation sociétale et artistique concerne de façon générale la relation de l'individu au collectif, dans la continuité de l'histoire du lieu. Il se décline en trois pôles :

- Création et patrimoine : accueil du public, médiation, programmation artistique et culturelle ;
- Innovation sociétale : rencontres annuelles, ateliers, séminaires, projet mêlant privé-public ;
- Formation et insertion : chantier d'insertion, atelier lutte contre l'illettrisme.

Le programme de la Chartreuse apparaît ainsi comme très ambitieux, et le mode de financement adopté permet de mettre ce patrimoine exceptionnel au service de la collectivité moyennant une part de financement public relativement modeste. Le CESER souligne l'importance que peut revêtir pour un territoire ce type d'ancrage dans le patrimoine, à condition que celui-ci soit mis au service d'un projet culturel novateur et tourné vers la création. Concernant spécifiquement la Chartreuse de Neuville, il conviendra de rester attentif, dans les années à venir, aux orientations que prendra la programmation culturelle, et à l'équilibre entre celle-ci, les aspects plus proprement sociétaux du projet, et l'exploitation marchande du site (résidence hôtelière).

L'exemple de la Chartreuse montre que les élus locaux se trouvent souvent impliqués dans le fonctionnement des équipements culturels, notamment comme membres des conseils d'administrations. Ils doivent prendre position sur des points stratégiques. Toutefois, ce type de mandat est sujet aux fluctuations politiques, les personnels changent régulièrement. Les équipes de directions doivent réussir à séduire et sensibiliser aux enjeux à chaque changement. Le groupe de travail du CESER a relevé les difficultés des responsables de ce projet à faire adhérer simultanément les différents partenaires publics sur des montants conséquents pour leur budget. De plus, lorsqu'un changement politique survient, il arrive que tel ou tel soutien soit remis en cause, au détriment du projet... Il est donc important que les élus soient totalement convaincus de la nécessité des projets culturels et de leur intérêt pour le territoire, en les y sensibilisant, en mettant aussi en résonance l'éducation, le tourisme, le sport.

#### 4.5.2 Les Misérables à Montreuil-sur-mer : les amateurs se prennent en main

Depuis 1996, le spectacle son et lumière « Les Misérables à Montreuil-sur-Mer », inspiré de l'œuvre de Victor Hugo, se déroule tous les ans pour 8 représentations fin juillet et début août dans le cadre de la Citadelle de Montreuil. Organisé sous l'égide de l'office de tourisme, ce spectacle mobilise chaque année 300 bénévoles (acteurs et techniciens) assistés par trois professionnels : un metteur en scène, un chorégraphe et un compositeur.

« Les Misérables » sont devenus au fil des années une véritable vitrine pour le tourisme estival en Montreuillois. Plus de 10 000 spectateurs y ont assisté en 2015, essentiellement venus de France (92 %), et plus particulièrement du Nord et du Pas-de-Calais (79 %). Un tiers des spectateurs est même issu du Pays de Montreuil. On peut donc considérer que « Les Misérables » s'intègre dans l'offre culturelle locale, bien que, au dire des organisateurs, la concertation avec les compagnies théâtrales intervenant à Montreuil ne concerne guère que le calendrier. Ces liens pourraient éventuellement être renforcés afin de mieux affirmer la dimension culturelle de cet événement, au-delà de sa dimension touristique évidente.

Cet événement permet également de mettre en valeur la Citadelle, qui accueille les collections du Musée Rodière.

Le groupe de travail a noté l'énorme implication locale, qui permet d'attirer chaque année un public nombreux. Cet événement génère d'importantes retombées touristiques, mais son influence sur les pratiques artistiques et sorties culturelles des bénévoles le reste de l'année semble assez limitée.

Les spectacles de type « son et lumière » ont leurs qualités, avec chacun un fonctionnement spécifique reposant sur une forte mobilisation des bénévoles et des amateurs. Il faut veiller à préserver l'essence

de ce type de manifestation. Pour autant, la Région, et d'autres collectivités publiques, peuvent les encourager à développer des partenariats avec des structures culturelles locales ou régionales afin d'élargir les pratiques culturelles et la fréquentation des œuvres par les populations locales tout au long de l'année.

#### 4.6 L'action « hors les murs » d'une structure culturelle : l'exemple des Théâtres de Compiègne

Les Théâtres de Compiègne (TC) sont constitués de :

- L'Espace Jean Legendre. Créé en 1979, il comporte une salle de 880 places, une de 200 places, et un lieu d'exposition. C'est un lieu pluridisciplinaire dans l'esprit des Maisons de la Culture, situé dans la périphérie de la ville, près de l'Université de Technologie de Compiègne (UTC) et de ses 4000 étudiants.
- Le Théâtre Impérial, seule scène lyrique entre Paris et Lille. Sa construction a débuté en 1867 à la demande de Napoléon III afin de divertir la cour qui l'accompagnait pendant ses séjours à Compiègne. Après un long sommeil, il a été inauguré en 1991 grâce à l'initiative de Pierre JOURDAN. Confronté à des difficultés financières (baisse de subventions), le théâtre a été repris en 2009 par l'Espace Jean Legendre.

Les deux théâtres sont gérés par une association. Ils constituent le pôle théâtral le plus important du département de l'Oise, orienté vers la musique, l'opéra, le théâtre, la danse, le cirque et les arts plastiques. Une artothèque est mise à disposition des écoles et des lieux qui en font la demande (photos, gravures, lithographies). Un festival des arts numériques propose depuis 21 ans des expositions et des coproductions de spectacles faisant appel à des techniques innovantes.

La programmation du Théâtre Impérial comprend des concerts, de la danse, du théâtre musical et de l'opéra (10 opéras ou spectacles lyriques en 2017/18, dont 3 en initiative propre). C'est également un centre de production lyrique. En 2018 sera proposée une création mondiale commandée par le Théâtre Impérial : l'opéra « L'Odyssée », d'après Homère, musique de Jules Matton, livret de Marion Aubert. Cet opéra réunira trois solistes, un quatuor à cordes, ainsi que les chœurs d'enfants du Conservatoire de musique de Compiègne et de l'Atelier Musical de l'Oise. Ce travail avec Valérie THULEAU permet d'immerger des enfants (8 à 16 ans) venus de tout le territoire dans un projet professionnel, ce qui est pour eux beaucoup plus marquant qu'une activité courante en établissement scolaire ou en conservatoire ou école de musique. L'opéra sera présenté à Saint Quentin, Beauvais, Lille, etc.

Un travail est mené avec des artistes en résidence : invités pour deux à trois ans, ils interviennent aussi en direction des publics. Ex. : l'ensemble Aedes, 17 chanteurs dirigés par Mathieu Romano, seul chœur professionnel en Hauts-de-France, proposera deux grands concerts de musique vocale et de multiples actions de sensibilisation et de formation au chant choral. Il sera associé aux chanteurs amateurs du Chœur départemental de l'Oise pour chanter Bernstein.

##### *Itinérance en Pays de l'Oise*

C'est un dispositif des TC proposant des spectacles hors les murs dans les villes et les villages de l'Oise. Des compagnies professionnelles vont dans des lieux atypiques pour offrir aux habitants de l'Oise des soirées et des journées inédites et conviviales autour de spectacles. Cette programmation

pluridisciplinaire (théâtre, musique, chant lyrique, magie, sciences, etc.) permet de créer des liens entre les habitants de ces territoires et des artistes.

Ce travail est mis en œuvre depuis 13 ans avec les communes et les intercommunalités. Il a dû être réduit suite à une baisse de la subvention du Département. Les TC rémunèrent les artistes et leurs déplacements, prennent en charge les aspects techniques ; la commune ou l'association reçoit les artistes, diffuse l'information, offre le repas des artistes.

Le budget annuel est de l'ordre de 70 000 € (hors salaires des permanents). Un programme similaire existe au Théâtre du Beauvaisis pour l'ouest du département.

On constate que le succès des spectacles dépend essentiellement de l'implication du local (information...). Le but est que les communes s'impliquent et que les TC deviennent *leur* théâtre, par exemple en organisant des déplacements groupés aux spectacles. Le partenaire local doit s'approprier le projet, être acteur et non pas simple consommateur de l'événement hors-les-murs. Faute de ce relais et de cette implication du partenaire, on constate que la fréquentation du spectacle est défailante, l'action peut échouer dans ses objectifs. Il est donc nécessaire qu'au moins une personne de la structure partenaire ait pu être sensibilisée au spectacle en amont, pour pouvoir en faire la médiation.

#### *Action culturelle en milieu rural : jumelage avec le collège Abel Didelet d'Estrées-Saint-Denis*

Depuis 2012, les TC et le collège ont mis en place de nombreuses actions d'éducation artistique et culturelle, des venues aux spectacles et aux expositions, ainsi qu'une galerie d'art exposant les œuvres de l'Artothèque de Compiègne au sein du collège. Le jumelage, signé en 2017, permet d'élargir le rayonnement des TC dans les milieux ruraux de l'Oise et de toucher une population plus large de jeunes.

Les jumelages permettent de passer d'une logique de développement des publics jeunes à une ambition conjointe d'éducation d'un futur citoyen, acteur de la politique culturelle, averti et critique, capable d'exercer un choix éclairé, ce qui est le but commun des établissements culturels et éducatifs. Le partenariat permet l'ouverture des élèves au spectacle vivant, à l'art lyrique, à la création artistique, à des problématiques et des méthodes nouvelles transmises par des artistes et des professionnels de la culture. Les actions se traduisent par l'organisation de représentations dans l'établissement, des rencontres en classe avec des équipes artistiques, l'ouverture de répétitions aux élèves, la réalisation de Contrats départementaux de développement culturel (CDDC)<sup>2</sup>, ou encore la venue des élèves à l'Espace Legendre et au Théâtre Impérial. Ces actions sont élaborées conjointement par les TC et ses artistes en résidence avec le collège.

Il conviendrait peut-être de pousser plus loin ce partenariat en mettant en place un parcours artistique qui inciterait le spectateur à venir aussi à Compiègne assister à un spectacle (en mettant par exemple en place un partenariat avec un centre social ou une association). Ce travail sur la mobilité pourrait d'ailleurs avoir des retombées incidentes dans d'autres domaines de la vie des collégiens.

Cet exemple montre tout l'intérêt de travailler sur une offre décentralisée, de manière pérenne (sur deux ou trois ans), avec un partenariat de projet culturel entre une communauté de communes et une structure conventionnée ou un pôle régional. Ce type de travail entrepris, avec des partenaires ancrés

---

<sup>2</sup> Dispositif propre à l'Oise, financé par le Département, l'Inspection Académique, la DRAC. Les projets, présentés par un établissement scolaire et un organisme culturel, sont financés à hauteur de 20 000 €.

sur le terrain (associations, Maisons Familiales ou Rurales, l'Éducation Nationale, ou encore comités d'entreprises), permet de toucher de nouveaux publics.

#### 4.7 La structuration du chant choral dans l'Oise

Le chant choral apparaît comme une pratique artistique amateur de proximité, susceptible de se développer en tout point du territoire. L'exemple de la Fédération départementale des chorales de l'Oise (FDCO) montre que la mutualisation des moyens permet aussi de monter en qualité et en exigence et de professionnaliser cette activité.

La FDCO regroupe 36 chorales (le nombre est en augmentation), 1300 choristes, et œuvre pour le développement, la structuration et l'amélioration de la pratique amateur du chant choral dans le département. Elle développe son activité sur trois axes :

- *Fédérer* : développer la pratique collective du chant choral, par des rencontres et des échanges (stages, journées rencontres), un relais d'information (communication événements), la mutualisation de moyens et le partage d'outils (partitions, fichiers sons) ;
- *Former*, à la fois les encadrants et les pratiquants.
- *Éduquer, diffuser* : en proposant un programme culturel et une aide à la diffusion.

La FDCO maintient trois formations :

- Grand chœur départemental (ouvert à tous les choristes),
- Chœur de chambre,
- Chœur de jazz.

La FDCO a des partenariats avec :

- Les Théâtres de Compiègne, au travers de projets spécifiques incluant les chœurs de formation dans la programmation, ainsi que l'action culturelle (distribution de places de concerts) ;
- L'Éducation Nationale : la FDCO est un partenaire reconnu pour la formation des enseignants en matière de chant choral ;
- L'Union départementale des Établissements d'Enseignement Artistique (UDEEA) : la FDCO développe un programme de formation pluridisciplinaire et transversal au sein des établissements ;
- La Charte départementale pour le développement du chant choral.

LA FDCO intervient dans le Festival des Clochers, dans un secteur rural à l'ouest du département, avec l'école de musique de Montataire. Ce festival se déroule dans les petites églises, associant à chaque fois une chorale locale et une formation plus prestigieuse.

Les chorales se trouvent néanmoins confrontées à un problème de vieillissement de la population des choristes. La formation de nouveaux chefs de chœur n'en apparaît que plus cruciale.

Dans ce type d'action, l'absence d'un lieu central permet sans doute un rayonnement plus large tout en favorisant la proximité et la mobilité, malgré les difficultés inhérentes aux faibles moyens dont dispose la FDCO (entièrement composée de bénévoles). Celle-ci souhaite d'ailleurs mieux partager son offre, inciter davantage les acteurs locaux dans l'accueil et le soutien de projets : ouvrir un lieu, assurer un accueil technique, développer la communication...

Cet exemple montre néanmoins que les acteurs locaux d'enseignement ou de pratiques artistiques auraient davantage d'impact dans la réalisation et la diffusion de leurs spectacles s'ils les préparaient avec des structures culturelles dès de la conception des projets, dans le cadre d'une action commune et d'un parcours global (formation/fréquentation).

#### 4.8 La Chambre d'Eau (Avesnois)

L'association a été créée en 2001 sur l'envie de créer des espaces d'expérimentation culturelle et artistique en dialogue avec le territoire et ses habitants (un « terrain de jeu »), fondé sur la porosité des approches et des médias<sup>3</sup>. Le cœur de son activité consiste en des résidences d'artistes en territoire, en mettant à profit la ruralité. Celle-ci, par la distance qu'elle crée, donne une liberté et oblige à la multidisciplinarité (cette vision positive de la ruralité est mieux partagée aujourd'hui qu'au démarrage en 2001). La Chambre d'Eau a noué des partenariats à la fois proches (une trentaine sur le territoire, ex. une association de quartier de Landrecies, des syndicats d'initiative, des établissements scolaires...) et lointains (projets européens, ex. avec le Danemark). La démarche amène les artistes à s'immerger dans un milieu, caractérisé par un patrimoine, une histoire, une culture...

Différents types de résidences sont mis en œuvre :

- Résidence de recherche (une dizaine de jours),
- Résidence atelier ouvert, permettant d'entrer en relation avec le territoire,
- Résidence de production.

Ces actions associent des structures de différentes tailles. Exemples :

- « Les Echappées » à Lavaqueresse bénéficient, grâce au partenariat avec la Chambre d'Eau, d'un financement européen que l'association locale n'aurait pas pu obtenir seule.
- Un partenariat avec la scène nationale Le Phénix à Valenciennes permet à La Chambre d'Eau de multiplier les résidences d'artistes au-delà de ses capacités propres.

La Chambre d'Eau accueille en moyenne 20 à 25 artistes par an.

Le budget annuel est d'environ 220 000 €. Il a fallu 10 ans de défrichage avec les communes et les EPCI, qui étaient dépourvus de la compétence culture. La première difficulté est de faire comprendre aux élus le sens du projet de l'association. À force d'actions concrètes dans les communes, des maires ou adjoints à la culture se sont montrés plus réceptifs et ont permis d'obtenir un financement par l'intercommunalité. L'essentiel des financements vient de la Région (depuis 2002 ou 2003), du département et de la DRAC (depuis 2007 : résidences-missions à vocation de médiation).

En 2014, à la faveur d'une fusion des intercommunalités préexistantes dans la Communauté de Communes du Pays de Mormal, La DRAC a contractualisé avec celle-ci un Contrat local d'éducation artistique et culturelle (CLEA). La Chambre d'Eau, qui a favorisé la mise en place du CLEA, s'est alors

---

<sup>3</sup> « La Chambre d'Eau est une structure régionale, implantée en Avesnois (Hauts-de-France) dont l'objet est le développement culturel des territoires et le soutien à la création artistique interrogeant des problématiques territoriales. Le projet de la structure se singularise par sa volonté de mettre en relation la création artistique contemporaine pluridisciplinaire avec les territoires en créant les conditions nécessaires à des processus de création artistique fondés sur un échange entre artistes, territoires et habitants » (<https://www.lachambredeau.fr/l-association/> consulté le 1/06/2017).

transformée en prestataire. Cette évolution fait l'objet d'une appréciation mitigée de la part des intervenants, en ce qu'elle laisse beaucoup moins de marge de manœuvre à une structure professionnelle comme La Chambre d'Eau sur le pilotage du CLEA. Si elles se saisissent de la compétence culturelle, les intercommunalités ne doivent pas en être les seules opératrices et doivent s'appuyer sur les équipes professionnelles des territoires.

Concernant la nouvelle politique culturelle de la Région, les intervenants rappellent que le soutien volontariste de la région Nord-Pas De Calais à la Chambre d'Eau, en dépit d'un faible engagement local, avait payé à terme puisqu'aujourd'hui les intercommunalités se sont dotées de la compétence culturelle. Ils font enfin remarquer que le taux de cofinancement des communautés de communes rurales dans les dispositifs de la région ne doit pas être un frein au risque de dissuader les territoires les plus éloignés, ceux-là mêmes à qui veut s'adresser la politique culturelle régionale.

La Chambre d'Eau s'est vue confier par la Région une mission d'accompagnement des projets culturels de territoire, au titre de l'économie sociale et solidaire (dossier géré par la direction de l'action économique et non par la direction de la culture). Elle accompagne annuellement entre 15 et 20 projets. Exemples : installation d'une compagnie en milieu rural, création d'un café culturel... Le but est d'offrir un accompagnement par l'ingénierie, le plus souvent en associant les collectivités. En milieu rural on observe souvent une fluidité entre les dimensions culturelles, touristiques, voire agricoles. Dans le même sens, La Chambre d'Eau a reçu une mission spécifique de la part de la DRAC en 2017 pour effectuer un accompagnement des acteurs et des structures en milieu rural, plus spécifiquement sur l'Aisne et la Somme. Cette action doit prendre la forme de réunions en sous-préfecture avec les collectivités et les acteurs locaux, ainsi que de deux journées de rencontre et de réflexion sur l'art et la ruralité (19-20 octobre 2017).

### *Évaluation*

L'association réussit indéniablement à soutenir l'offre culturelle, à l'enrichir, à mettre en valeur les richesses et les ressources locales. L'enjeu crucial est de réussir à définir la relation partenariale avec les intercommunalités : qui prend quel rôle ? Qui est l'opérateur ? Comment mettre en place les conditions permettant de garantir le contenu artistique ?

Les résidences d'artistes vont beaucoup plus loin qu'une mise à disposition pour l'artiste d'un atelier et d'un logement en milieu rural – qui ne suffirait pas à créer les conditions d'un échange avec les habitants. Le CESER a pu constater l'importance du travail de médiation mis en place depuis de longues années par l'association. Seul ce travail de médiation permet de créer un lien et une dynamique durables.

Les structures comme la Chambre d'Eau ne peuvent assurer leurs missions d'intérêt général qu'à la condition de bénéficier de subventions de fonctionnement. Or, les financements sont de plus en plus précaires et de plus en plus axés sur des actions ponctuelles.

Concernant les actions spécifiques et leurs financements, il est préférable de les financer via des subventions plutôt que des appels à projets. Les termes de la relation ne sont pas les mêmes : veut-on réaliser une prestation ou mettre en place un partenariat ? De plus, ces acteurs sont confrontés à de nombreuses incertitudes, notamment sur le plan financier. Un conventionnement pluriannuel permettrait une mise en œuvre plus efficace des projets, en laissant plus de temps pour l'action.

#### 4.9 Culture et tourisme : l'action de l'UNAT

Une convention cadre a été passée entre le Ministère de la Culture et l'UNAT (Union Nationale des Associations de Tourisme), avec pour objectif de permettre au plus grand nombre un accès à la culture. L'UNAT, au travers de ses représentations régionales, mobilise ses membres afin qu'ils accueillent et promeuvent dans leurs équipements des actions de découverte et de pratiques artistiques et culturelles, en lien avec les ressources culturelles situées à proximité des structures de vacances adhérentes à l'UNAT.

Ainsi, dans les Hauts-de-France, plusieurs artistes ont été ou seront accueillis au sein du village vacances le Cap d'Opale à Ambleteuse et au sein de l'Auberge de Jeunesse d'Amiens.

Leurs actions et les ateliers mis en place ont rencontré un franc succès auprès des groupes et des individuels accueillis sur ces structures, permettant ainsi aux plus jeunes comme aux moins jeunes d'effectuer des travaux en commun.

Il pourrait être intéressant, dans une évolution ultérieure, de voir comment les équipements de l'UNAT pourraient servir d'appui en milieu rural pour l'accès à la culture, en les ouvrant à la population environnante, en plus du public de vacanciers visé par la convention cadre.



## 5 Préconisations du CESER

La culture étant une compétence générale partagée, les préconisations qui suivent, si elles s'adressent prioritairement à la Région, concernent aussi les autres acteurs publics et de terrain intervenant dans ce domaine. Le CESER souhaite, de façon générale, que les interventions des différents acteurs soient conçues dans une logique de complémentarité. Le rôle de la Région comme ensemble devrait être réaffirmé afin d'assurer cette complémentarité.

### 5.1 Favoriser la mobilité des œuvres et des publics

Faciliter l'accès à la culture pour le public des territoires ruraux peut se faire de deux façons complémentaires :

- en faisant circuler les œuvres et les spectacles dans les territoires ruraux à la rencontre d'un nouveau public,
- en permettant au public de se déplacer pour aller découvrir les œuvres et les spectacles.

#### 5.1.1 Favoriser la mobilité des artistes et l'accessibilité des œuvres

Afin de favoriser le rayonnement d'œuvres artistiques et d'équipes dans le territoire, le CESER préconise en premier lieu de s'appuyer sur les compétences sectorielles (selon les disciplines artistiques) de pôles et de structures, par des dispositifs hors les murs qui permettent l'organisation d'événements ou de saisons culturelles, grâce au financement par la Région de ces structures, en lien avec les acteurs locaux ou de proximité. Cette démarche permet de créer un lien durable entre les populations, les structures et leurs programmations.

Il serait souhaitable également que la Région appuie notamment le déploiement en milieu rural de séances décentralisées des festivals et temps forts (musique, cinéma, arts plastiques, théâtre, lecture). Les temps forts régionaux peuvent se déployer sur le territoire rural : par exemple « Jardins en scène », invitations d'artistes (ancien dispositif pour les arts plastiques), « Hautes Fréquences ». Ces dispositifs sont très efficaces pour toucher le public rural et le public des métropoles proches. Leur organisation en « parcours » sera si possible systématisée, car elle facilite l'accès à une offre variée sur un territoire cohérent. Le CESER préconise de renforcer les actions de mise en circuits pour les territoires prioritaires car éloignés de l'offre culturelle : cinéma itinérant, tournées décentralisées, expositions en circuit avec un accompagnement d'actions de médiation culturelle en amont.

Il s'agit aussi de soutenir la mise en place de temps de création en territoire via des résidences artistiques dans des structures rurales existantes pour permettre la rencontre et la proximité avec des artistes (plasticiens, écrivains, compagnies de théâtre, musiciens, etc.) et leur travail.

Le développement de structures mobiles (chapiteaux, bus...) permet d'amener ponctuellement une offre culturelle dans des territoires dépourvus de lieux appropriés. La Région devrait encourager de telles opérations, en s'assurant que les communes et EPCI visités s'efforcent de pérenniser la présence culturelle sur leur territoire au-delà de l'événement initial.

Il est important que la Région soutienne les dispositifs d'éducation artistique en temps scolaire et hors temps scolaire sur ces territoires ruraux, associant pratique artistique et fréquentation de lieux culturels en facilitant la mobilité. À ce sujet, la Région devrait accorder des moyens accrus au dispositif PEPS pour les lycées en milieu rural, notamment pour sa variante « hors les murs », puisque les établissements ont souvent de plus longs trajets à effectuer pour accéder aux lieux de diffusion.

### 5.1.2 Rendre le public mobile

Il est important de favoriser la mobilité des populations rurales (qui sont souvent peu mobiles) par et pour la culture, afin de réduire le sentiment d'isolement, de briser les a priori du « ce n'est pas pour moi ». Là encore, il s'agit de mobiliser les acteurs publics et les relais sur les territoires pour qu'ils organisent ou accompagnent ces déplacements afin d'encourager et rassembler le public des territoires ruraux.

À cet effet, le CESER préconise de s'appuyer sur les dispositifs de programmation « hors les murs » dans les communes rurales pour créer du lien et faciliter les déplacements vers les lieux culturels.

Comme nous l'avons vu plus haut, il faut favoriser aussi des actions qui investissent d'autres lieux, pour permettre de mêler les publics : ainsi, un spectacle ou une exposition dans un site naturel, un écomusée ou un site industriel.

Par ailleurs, des partenariats entre des structures culturelles et Pôle Emploi ou des Missions Locales pourraient être mis en place pour inciter les personnes suivies à participer à des sorties culturelles, ceci afin de susciter la curiosité, l'ouverture, de mener un travail transversal sur l'expression et le développement de compétences, et de contribuer à la lutte contre l'illettrisme.

L'un des moyens d'inciter à la mobilité est de communiquer et de relayer l'information sur les événements culturels. Afin de donner envie à tous les publics d'aller à la rencontre de la vie culturelle, où qu'elle soit, la Région devra mettre en place un site internet régional informant sur tous les événements et temps forts culturels (au-delà des seuls territoires ruraux), en mobilisant notamment le réseau des offices de tourisme pour la remontée de l'information.

Des moyens pratiques devront être mis en place pour faciliter la mobilité du public, notamment rural. Toutes les pistes méritent d'être étudiées (le CESER en préconisait déjà certaines dans son rapport-avis « Un tourisme de proximité et de découverte de la nouvelle région par ses habitants », rapporteur : Pascal SARPAUX, 18 octobre 2016) :

- Poursuivre et développer les opérations « é-TER », avec des billets à tarif très réduit sur les TER à destination des grands événements culturels, sportifs et patrimoniaux, et un renforcement ponctuel de leur desserte. Harmoniser les offres tarifaires « Pass'Évasion » (Picardie) et « Grand'TER » (Nord-Pas de Calais) en étendant leurs plages de validité sur la semaine.
- Encourager le covoiturage, en appuyant le cas échéant le développement de services spécifiques de covoiturage culturel.
- Examiner ponctuellement la possibilité de mettre en place, autour de tel ou tel événement culturel, un service de « ramassage culturel » par autocars, sur le modèle du « ramassage scolaire ».

Une action avec les acteurs locaux permettra de toucher un public plus large. Des partenariats pourraient être aussi noués avec des structures qui organisent déjà des sorties, comme la MSA qui propose à ses sociétaires un catalogue de sorties et d'activités<sup>4</sup>.

Les structures culturelles seront invitées à détailler, dans leurs supports de communication (papier et Internet), les différents modes d'accès, ordinaires et occasionnels, vers leurs programmations.

## 5.2 Développer l'ingénierie à disposition des zones rurales

Afin de permettre aux territoires ruraux de bénéficier des dispositifs régionaux, nationaux et européens, il est nécessaire de développer leur capacité d'ingénierie, en la mutualisant. Plusieurs pistes peuvent être envisagées :

- Favoriser le transfert de savoir-faire entre acteurs proches géographiquement, via le mécénat de compétence.
- Mettre à disposition les techniciens de la Région pour qu'ils puissent accompagner en ingénierie les structures rurales qui en ont besoin, les former à cela si nécessaire.
- Mettre en place et financer (éventuellement en co-financement avec des collectivités, dans un pilotage partagé) des agents de développement culturel dans les territoires ruraux, en tenant compte de ce qui existe déjà. Il pourrait s'agir, dans certains cas, d'agents régionaux basés au sein des « Maisons de la Région ». leur rôle serait de :
  - réaliser un état des lieux pour connaître les ressources culturelles du territoire,
  - identifier les acteurs potentiels : élus, associations, collectivités, lieux, ressources, entreprises, acteurs locaux,
  - animer le réseau du local au régional en l'élargissant pour toucher de nouveaux publics et partenaires,
  - mettre en place des temps de coopération,
  - communiquer avec le local et le régional.

Ces agents devront avoir la capacité de faire émerger des projets transversaux et accompagner le montage de dossiers, et de dresser le bilan des actions pour capitaliser les bonnes pratiques.

---

<sup>4</sup> Cette caisse perçoit la cotisation ASCPA (Association sociale et culturelle paritaire en agriculture) destinée à financer une offre mutualisée d'activités sociales et culturelles pour les salariés de la production agricole.

### 5.3 Donner aux structures culturelles les moyens d'intervenir dans les territoires

En complément à l'ingénierie apportée aux territoires ruraux (supra), il faut donner aux structures culturelles qui le souhaitent des moyens financiers et humains spécifiques leur permettant d'intervenir dans la ruralité. Ces structures adopteraient un complément de cahier des charges s'engageant sur les modalités de leurs interventions. Elles devront travailler avec les acteurs locaux en tissant des partenariats sur du long terme visant à toucher les publics éloignés de la culture.

### 5.4 Former les élus, les techniciens et les relais dans les territoires

- Développer les plans de formation pour les professionnels du domaine et les artistes (web, communication, médiation culturelle...) en s'appuyant sur les dispositifs de formation de la Région.
- Renforcer l'offre de formation à destination des médiateurs et coordinateurs en territoire rural. Ceci permettra d'avoir un personnel qualifié pour monter des projets, accompagner les changements de pratiques dues au numérique, pour animer le réseau, favoriser la mutualisation, mettre en coordination les acteurs, de manière trans-sectorielle (avec le patrimoine, le tourisme, le sport, l'environnement, la santé...).
- Soutenir la formation des bénévoles du secteur culturel, soit par les équipes en place, soit par des accueils en formations mutualisées sur un territoire (il existe déjà les formations FDVA financées par la Direction régionale de la Jeunesse et des Sports en direction des associations).
- Renforcer la dynamique associative existante (foyers ruraux, centres sociaux, associations familiales, associations d'insertion, établissements pour personnes âgées foyers des aînés,...) autour de centres d'intérêt et de formations à caractère culturel.

Les formations devront toucher différentes facettes :

- Quel est l'intérêt des projets culturels pour le territoire ? Comment conduire une politique culturelle ?
- Comment mettre en place des projets collaboratifs alliant les différents niveaux d'intervention des collectivités, pour repenser l'articulation entre les acteurs du territoire ?

Il convient également de favoriser la prise de conscience de l'intérêt des projets culturels en incitant les élus locaux et ceux de la commission Culture du Conseil Régional à assister aux restitutions publiques d'ateliers, de projets culturels et des rencontres organisées par la Région. Il serait souhaitable, par exemple, que le cycle de formation mis en place avec l'IEP de Lille sur la culture, à destination des élus, intègre la question de l'équité des territoires.

## 5.5 Qualifier et accompagner les pratiques amateurs

Les pratiques amateurs sont une richesse qui irrigue l'ensemble des territoires, y compris ruraux. Dans ces derniers, c'est souvent le premier point de rencontre avec l'art et la culture. Les associations de pratique amateur, chorales, écoles de musique et de danse en milieu rural, etc., doivent être soutenues car elles rencontrent des difficultés spécifiques (vieillesse, manque d'encadrement, absence de locaux, isolement...). Mais il convient, ce faisant, de les accompagner et d'élever leur niveau d'exigence, en leur permettant de se confronter à une offre artistique de qualité. À cet effet, les partenariats avec les structures professionnelles seront développés, en s'appuyant sur les compétences sectorielles (selon les disciplines artistiques). Une chorale amateur peut, par exemple, être associée à la mise en place d'un spectacle musical avec des musiciens et chanteurs professionnels. En même temps, la structure professionnelle qui fait appel à cette chorale peut l'inciter à fréquenter régulièrement sa programmation.

## 5.6 Favoriser la mise en réseau

La mise en réseau et la mutualisation sont des mots-clés en milieu rural, afin de pallier la faiblesse des moyens disponibles. Il s'agira, notamment, de :

- Organiser des réunions entre politiques, collectivités, opérateurs et acteurs d'un même territoire, afin de favoriser les coopérations, les initiatives communes, la programmation mutualisée... comme la Région l'a déjà entrepris.
- Allier ces rencontres de proximité avec des ateliers concrets : financements européens, SACD, Adami, réflexion sur la mutualisation, recherche de mécénat...
- Favoriser les projets mettant en partenariat des acteurs locaux qui sont proches, dans une dynamique de développement local soutenue par les collectivités territoriales et l'État, notamment dans le cadre d'un contrat de ruralité : établissements d'enseignement, maisons familiales et rurales, centres sociaux, entreprises, associations, clubs de sport, EPHAD, transports publics, acteurs de la santé, patrimoine, secteur touristique... et les projets transdisciplinaires : la culture, la recherche, le sport...
- Favoriser la mixité des usages pour favoriser l'échange des publics : par exemple une bibliothèque à proximité immédiate de la Poste ou d'un point CAF, une église qui reçoit un concert... Des tiers lieux et des friches artistiques ouvrent en milieu rural. Ces tiers lieux ne doivent pas se limiter à la fonction entrepreneuriale des espaces partagés, mais rassembler un ensemble de ressources et de services mutualisés pour le territoire rural : connexions très haut débit, centres de ressources et de formation, pépinières d'entreprises, médiathèques, plateaux de création artistique, services publics, espaces café, etc.
- Soutenir les réseaux et la structuration des filières culturelles à l'échelle régionale, car cela permet pour les structures rurales qui y sont impliquées de bénéficier de la diffusion d'informations, de participer aux rencontres professionnelles, de prendre part à la

mutualisation de tournées, de collaborer entre lieux malgré l'éloignement. Ce sont des lieux d'échange, de mise en réseau, qui permettent de se former, d'être informé, que l'on soit en métropole ou en milieu rural. Il faut soutenir ces réseaux et filières en aidant au recrutement de coordinateurs, en favorisant et diffusant les informations autour des rencontres organisées. Par exemple : la Saison jeune public en Spectacle Vivant, Région en scène, ...

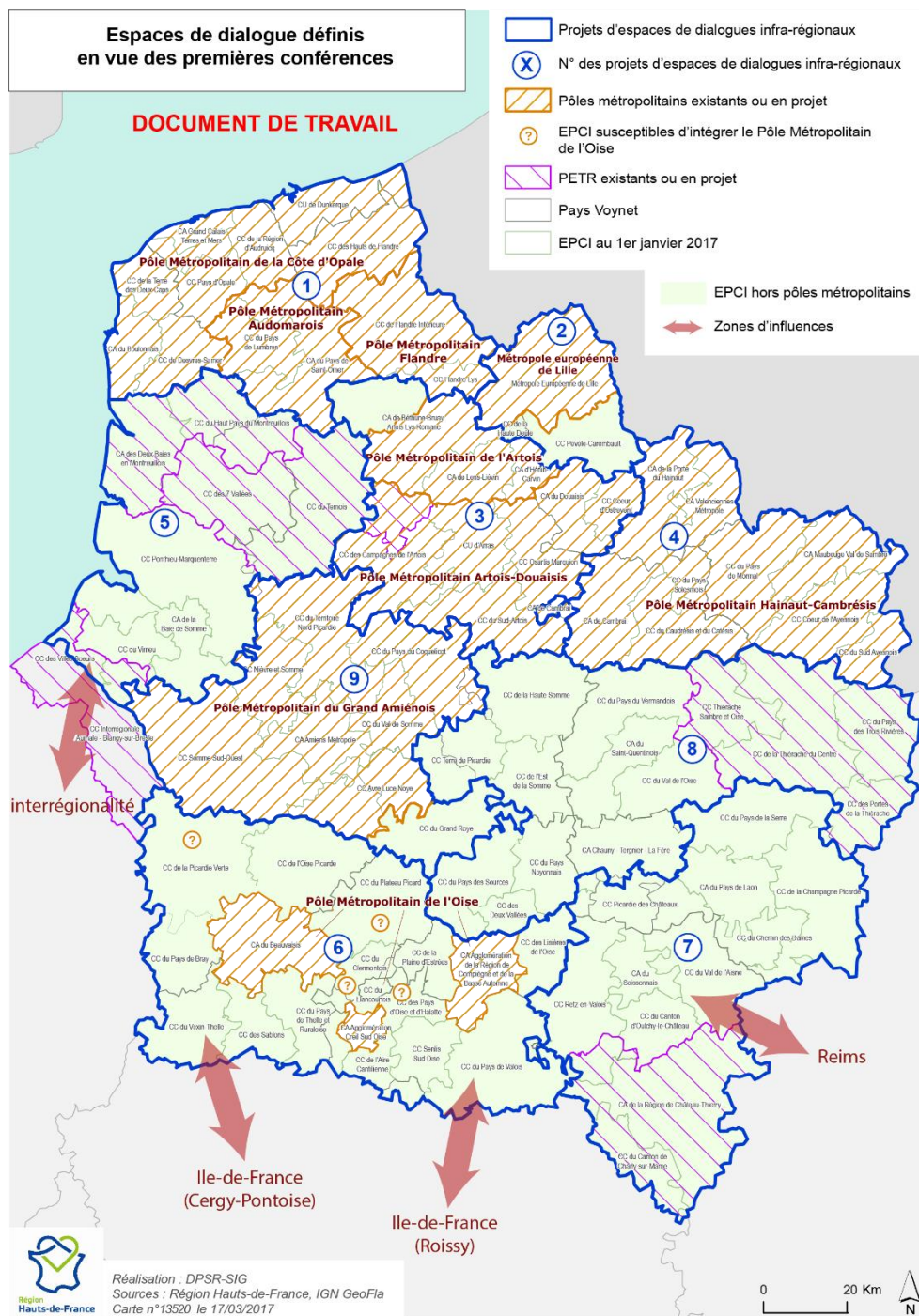
## 5.7 Le PETR comme l'un des territoires pertinents d'intervention

La Région doit déterminer sur quels territoires elle intervient en milieu rural, et à quelle échelle situer ses interventions. Il est probable que les modalités d'intervention devront être ajustées en tenant compte des contextes locaux, et selon le type de ruralité dont il s'agit : territoires ruraux éloignés des centres urbains, enclavés au sein d'une métropole, territoires mixtes...

Les quatre Pôles d'équilibre territorial et rural (PETR) existants ou en projet constituent, dans le premier cas, un territoire pertinent, déjà retenu par la Région pour la préparation du SRADDET (voir carte ci-dessous) :

- Union des communautés de communes du sud de l'Aisne (UCCSA)
- Syndicat mixte du Pays de Thiérache
- Syndicat mixte du schéma de cohérence territoriale du Pays maritime et rural du montreuillois
- Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Ternois – Sept Vallées

Les pôles d'équilibre territoriaux et ruraux, créés par loi du 27 janvier 2014, ont vocation à être un outil de coopération entre EPCI sur les territoires situés hors métropoles, ruraux ou non. Ils sont en quelque sorte le pendant des pôles métropolitains. Selon l'article L5741-1 du CGCT, ce sont des établissements publics constitués par accord entre plusieurs EPCI à fiscalité propre, au sein d'un périmètre d'un seul tenant et sans enclave correspondant à un bassin de vie ou de population. Chaque PETR élabore un projet de territoire pour le compte et en partenariat avec les EPCI qui le composent. Il s'agit d'un projet d'aménagement et de développement économique, écologique, culturel et social de son territoire.



Au sein des EPCI, il peut être nécessaire de remettre à plat l'organisation, les postes et missions de chacun pour optimiser les rôles et être en adéquation avec les nouvelles missions. De manière plus générale, l'enjeu est de réussir à faire travailler ensemble les différents partenaires : État, collectivités, associations, le monde amateur. Les contrats de ruralité pourraient offrir un cadre pour l'organisation du tour de table (voir 3.3 ci-dessus).

## 5.8 Prendre appui sur les lieux de patrimoine, les équipements touristiques, les établissements scolaires, les acteurs associatifs et les entreprises du territoire

Plusieurs exemples dans les Hauts-de-France (Saint-Riquier, Guise, le 11-19 à Loos-en-Gohelle...) montrent que la rencontre d'un lieu de patrimoine et d'une programmation culturelle est très bénéfique pour les deux. Le patrimoine trouve une vie nouvelle lorsqu'il accueille la création. Réciproquement, une programmation culturelle peut trouver un épanouissement particulier dans l'écrin offert par un lieu de patrimoine. Ainsi, il conviendrait de faciliter les projets présentant les deux aspects en permettant des financements bonifiés dans ce cas.

Les équipements touristiques (villages vacances, etc.) en milieu rural constituent des lieux intéressants pour l'accueil d'une programmation culturelle. Ils offrent souvent une capacité d'accueil (salle de spectacle...) qui gagnerait à être ouverte à la population environnante, au-delà du public des vacanciers. Les locaux touristiques pourraient également être mis à la disposition des associations de pratique amateur en milieu rural.

Les lycées, dépendant de la Région, pourraient également accueillir une programmation culturelle en territoire rural en dehors du temps scolaire. Les programmes de rénovation des lycées en milieu rural devraient inclure systématiquement la création d'une salle de spectacle ouverte sur le public extérieur.

Les acteurs associatifs dans les territoires ruraux sont aussi des partenaires dans la réalisation de projets culturels. La Région doit les accompagner par des dispositifs adaptés : aide à l'emploi associatif, appels à projets thématiques, ...

Dans tous les cas, il conviendrait que l'offre artistique soit conçue par des structures artistiques et culturelles professionnelles en lien avec les lieux de patrimoine, touristiques ou d'enseignement, permettant ainsi de réunir qualité et pérennité des relations. Il s'agit aussi de faire en sorte que la rencontre avec les œuvres ne soit pas unique ou ponctuelle mais que la régularité soit recherchée localement ou par la mobilité.

Au cours de notre vie, nous passons près de la moitié du temps au travail (34,7 années selon EUROSTAT en 2013). L'ancrage sur le lieu de travail des activités culturelles doit devenir un enjeu stratégique, qui permettrait par ailleurs de nourrir la « revalorisation du travail », concept souvent instrumentalisé mais rarement développé concrètement pour redonner du sens au travail. De même, les entreprises et leurs CE sont un réseau de proximité à ne pas négliger. Pour construire une politique culturelle en territoire, il faut avant tout pérenniser lesdites politiques sur le temps long et les co-construire avec l'ensemble des intervenants. Cela doit trouver aussi sa traduction pour les activités culturelles à l'entreprise :

- en favorisant l'accès aux activités sociales et culturelles pour tous les salariés (cf. les préconisations du CESE<sup>5</sup> concernant le développement des activités culturelles des Comités d'Entreprise, des comités interentreprises et des résidences d'artistes à l'entreprise),

---

<sup>5</sup> Pour une politique de développement du spectacle vivant : l'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie, rapport du CESE adopté le 24/09/2013

- en inscrivant la dimension « travail et culture » dans les territoires à la faveur de réalisations culturelles, à l’instar de l’association TEC/CRIAC<sup>6</sup> qui mène, notamment à partir du territoire des Hauts-de-France, des projets culturels et artistiques sur et avec le monde du travail.

## 5.9 Adapter le cadre de la nouvelle politique culturelle du Conseil Régional

Le CESER souhaite inscrire ses propositions dans le cadre de la nouvelle politique culturelle du Conseil Régional, telle qu’elle a été présentée au début de l’année 2017 et qu’elle se met progressivement en place (voir 2 ci-dessus). Il ne s’agit donc pas de proposer une politique spécifique portant sur l’accès à la culture dans les territoires ruraux, mais d’examiner les conditions permettant d’appliquer dans ces territoires les politiques de droit commun, décidées au niveau régional.

Les modalités de financement des actions peuvent être un levier efficace de facilitation de l’accès des territoires ruraux à la politique commune. En effet, les territoires ruraux, généralement en déficit d’ingénierie, peuvent se trouver en difficulté face à des modalités trop complexes.

La Région devra notamment éviter des règlements d’intervention trop fermés pour ses subventions et appels à projet. Il faut éviter des conditions trop contraignantes ; les projets culturels peuvent être transversaux, notamment lorsqu’ils sont novateurs. La culture peut toucher de nombreux domaines : innovation technologique, éducation, social, environnement, tourisme, développement économique, aménagement du territoire... La Région doit donc travailler de manière trans-sectorielle et éviter les « silos ».

La mise en place d’un conventionnement pluriannuel garantirait aux acteurs et partenaires une vision à moyen terme.

Si les appels à projet peuvent être intéressants lorsque la Région veut faire appel à des propositions pour un projet spécifique, ils ne doivent pas devenir l’unique modalité de financement, au risque de nuire à l’éclosion des initiatives. La subvention, comme mode de financement, paraît préférable, notamment dans le contexte de la ruralité (avec des petites structures et des collectivités mal outillées).

Ces précautions concernent notamment le prochain Contrat de Plan État-Région ainsi que le SRDEII et leurs règlements d’interventions. Le secteur de l’ESS, les associations porteuses de projets culturels devront y faire l’objet d’une attention particulière. Ces projets nécessitent le plus souvent une structuration forte et une coordination conséquente. La recherche d’une coopération de proximité est importante pour fédérer les ressources du territoire. Les acteurs de l’ESS et l’ensemble des associations locales sont mobilisables en ce sens.

Il faut faciliter l’accès des fonds européens aux petites et moyennes structures, qui renoncent trop souvent à cette source de financement en raison de nombreux freins techniques : règlements trop contraignants, délais trop longs, entraînant des difficultés de trésorerie. Les financements européens sont contraignants et techniquement lourds pour des petites structures. Mais ces financements existent et il est dommage qu’ils ne soient pas assez sollicités par des projets qui sont pertinents mais qui manquent de ressources. La Région pourrait mettre en place des dispositifs spécifiques en direction

---

<sup>6</sup> Travail et Culture, Centre de Recherche, d’Innovation Artistique et Culturelle du monde du travail

des territoires ruraux, comme cela s'était fait pour des micro-projets ESS en 2016 en Picardie pour appuyer les petits porteurs de projets et favoriser le droit à l'expérimentation. Les projets à soutenir pourraient mêler la culture et d'autres champs pour pouvoir prétendre à des financements européens et permettre l'émergence de micro-projets transdisciplinaires. La région ou des structures ressources reconnues devront apporter leur ingénierie pour aider au montage des dossiers. Un appui pourrait également se faire via un accompagnement en ingénierie.

# Annexes

## 1 État des lieux du Collectif Régional Arts et Culture Nord-Pas de Calais Picardie (introduction)

Collectif Régional Arts et Culture - Nord-Pas-de-Calais Picardie

**A**u 1er janvier 2016, les deux régions Nord-Pas-de-Calais et Picardie formeront une seule et même grande région.

Cette situation est inédite dans le paysage institutionnel français depuis les premiers actes de la décentralisation. La réunion de ces deux territoires pose de nombreuses questions quant aux conditions, notamment techniques, de sa mise en œuvre : quelles modalités, quel calendrier, quelle organisation des services, quel équilibre entre les territoires, quelle répartition des responsabilités et des centres d'instruction et de décision... Mais, au-delà des questions posées par la fusion de deux entités administratives distinctes, une interrogation majeure s'impose : quel impact pour les populations de chacune des deux régions et sur les services publics qui leur sont apportés ?

Question d'autant plus brûlante que la fusion s'organise à l'occasion du renouvellement démocratique des assemblées régionales, ce qui la place au cœur des projets politiques portés par chaque parti pour ce nouveau territoire où tout est à inventer.

En notre qualité d'artistes et d'opérateurs culturels de ce nouveau territoire, défenseurs et acteurs d'un service public de l'art et de la culture, nous nous sommes réunis à de nombreuses reprises ces derniers mois pour échanger, partager nos expériences, comparer nos situations respectives et travailler ensemble à l'élaboration de perspectives communes, toutes disciplines artistiques confondues. Enrichis de ces dialogues, attachés à ce territoire à bâtir, conscients des réalités sociales et économiques, nous sommes les partenaires incontournables d'un nouveau projet politique pour la culture et les arts, partout et pour tous, à l'échelle de ce qui constituera cette future grande région. Le présent livre blanc, fruit d'un processus collectif transversal de plusieurs mois, est destiné à nourrir le débat public et à poser les bases d'un dialogue que nous espérons constructif d'abord avec les candidats, puis avec les élus de la nouvelle assemblée régionale tout au long de leur mandat.

introduction

Les deux régions Nord-Pas-de-Calais et Picardie formeront bientôt une seule et même entité, réunissant des populations au sein d'un territoire étendu, inégalement équipé, inégalement attractif, inégalement structuré, et dessinant une nouvelle réalité complexe à appréhender.

Elles se différencient en effet par une répartition des populations et une topographie urbaine très contrastée : si la Picardie est le plus vaste des deux territoires, elle ne concentre que 2 millions d'habitants et seules 22 de ses communes comptent plus de 10 000 âmes (contre 80 chez son voisin nordiste). Le Nord-Pas-de-Calais, pour sa part, réunit plus de 4 millions d'habitants, majoritairement concentrés dans le Nord, département le plus peuplé de France.

Ces deux régions partagent au demeurant un certain nombre de facteurs sociologiques extrêmement préoccupants : taux de chômage supérieur à la moyenne nationale, taux d'illettrisme le plus élevé du territoire métropolitain, PIB par habitant parmi le plus bas de France... Et si la fusion des deux entités constituera la région (avec l'Île de France) disposant de la population la plus jeune (un habitant sur trois aura moins de 25 ans), ce sera aussi celle dont le taux de réussite des élèves au baccalauréat est le plus faible.

Ces indicateurs, nous, acteurs de l'art et de la culture en Picardie et Nord-Pas-de-Calais, les connaissons bien. Opérateurs professionnels investis sur le terrain depuis de nombreuses années, nous œuvrons au quotidien, en relation avec les publics, au tissage du contrat social qui cimente notre démocratie par les actions de création, de diffusion, de médiation et de transmission qui sont le cœur de nos métiers. Les secteurs des arts et de la culture touchent plusieurs millions de personnes chaque année à l'échelle des deux régions.

Ils s'inscrivent résolument dans le développement culturel et éducatif des populations et dans le devenir de la démocratie. Leur démarche permet une meilleure compréhension du monde, ouvrant la voie à l'altérité, à des imaginaires pluriels, des manières de voir et de réfléchir la société venues aussi d'ailleurs, à des expressions différentes et singulières qui sont les vecteurs essentiels d'une formation à la citoyenneté. Ils offrent la faculté d'exister et de se réaliser autant que

possible comme individu autonome, en capacité de penser par soi-même et de se situer dans le monde d'aujourd'hui. En sont l'exemple les très nombreuses actions menées auprès des jeunes en matière de sensibilisation, de formation, de transmission et d'accès à la pratique artistique qui s'inscrivent dans les dynamiques de réussite éducative, et les projets menés en direction des publics en difficulté, qui renforcent les politiques de lutte contre l'exclusion.

Ces secteurs participent par ailleurs du développement économique et touristique de notre région. Leur activité crée de la richesse et les emplois qu'elle génère participent de la vitalité économique de nos territoires. La présence de lieux de culture – bibliothèques, cinémas, théâtres, musées, lieux d'exposition, librairies, salles de concert, etc. – est déterminante pour l'attractivité des communes sur lesquelles ils se trouvent, pour les habitants, les employeurs, ou encore les touristes. La dynamique qu'elle génère renforce l'idée que les gens se font de leur région, ce qui construit une image valorisante de soi et de là où l'on vit ainsi que la conscience d'appartenir pleinement à une même communauté.

Pour autant, nous refusons l'idée de plus en plus répandue qui consiste à confondre politique culturelle et marketing territorial. Au jeu des grands événements culturels et de la construction de grands équipements « hors-sol », ce sont l'égalité des territoires et l'équilibrage des financements pour des projets et des équipes diversifiés sur tout le territoire qui perdent. Face aux réductions budgétaires déjà engagées et celles à venir, que nous contestons, il faut choisir le sens que l'on veut donner à l'action artistique et culturelle. Pour notre part, nous affirmons que le travail, que nous menons, fait humanité et, qu'à ce titre, il participe au développement social, humain, économique et territorial. L'art et la culture ne se réduisent pas à des « outils » de l'attractivité économique, ils sont des biens communs au service de l'intérêt général. Les artistes et les acteurs culturels sont attachés aux principes de liberté et de diversité de création, à l'égalité d'accès à la culture et à l'égalité des territoires. Une politique ambitieuse pour la nouvelle grande région ne peut se construire sans eux.

**A** ce titre, l'état des lieux établi par les acteurs des arts et de la culture des deux régions montre que les politiques culturelles menées par les deux collectivités se sont articulées sur des priorités différenciées, en fonction de la réalité de leurs territoires et de leurs ambitions. Le Nord-Pas-de-Calais a mis l'accent depuis de nombreuses années sur de grands équipements culturels, principalement situés dans les grands pôles urbains, et a développé une politique événementielle destinée à valoriser le territoire dans une optique d'Eurorégion. La Picardie, pour sa part, s'est attachée au développement de projets artistiques et culturels dans les territoires ruraux afin de compenser la faiblesse en équipements culturels, qui est l'une de ses caractéristiques, dans une perspective de maillage territorial et d'égalité d'accès à l'art et à la culture.

Aujourd'hui, penser la politique culturelle du nouveau grand territoire régional ne peut en aucun cas se limiter à additionner ces deux approches. Il ne s'agit pas davantage d'opposer deux modèles, et ce d'autant moins qu'ils apparaissent complémentaires.

Mais nous affirmons que cette complémentarité doit se penser par une approche territoriale, partant de la nouvelle réalité qui se présente : une réalité qui fait état de situations extrêmement contrastées dans la répartition des populations, dans la répartition des richesses, dans la répartition et le volontarisme des soutiens publics, dans la répartition des équipements culturels et des artistes sur les territoires. Et que cette approche territoriale doit tenir compte de l'impact qu'aura le nouveau dimensionnement territorial, avec ses zones de plein et ses zones de vide, ses centres de décision éloignés de nombreux acteurs... C'est toute la logique d'un service public culturel de proximité qui doit être réinterrogée. C'est également un vrai défi et une grande exigence démocratiques qui sont à relever.

L'enjeu majeur des années à venir est de bâtir une politique pertinente pour l'épanouissement des arts et de la culture et un maillage territorial efficace qui garantisse l'accès du plus grand nombre à des propositions artistiques et culturelles de qualité, diversifiées et innovantes, de la frontière belge aux portes de Paris et des bocages normands aux vignobles champenois.

En la matière, pas de dogmatisme. L'histoire des institutions françaises montre que les politiques publiques efficaces s'élaborent dans la concertation, aussi bien avec les autres échelons des collectivités territoriales qu'avec l'État et les acteurs de terrain qui en sont les premiers animateurs.

C'est dans cette perspective que le présent livre blanc a été établi. Il est le fruit d'un travail nourri des différents secteurs artistiques, dans les deux régions, croisant sur plusieurs mois l'expertise de terrain de petites et de grandes structures, d'artistes indépendants, de réseaux formels ou informels, au-delà des différences, des inquiétudes et des *a priori*. Il témoigne de la dynamique engagée par des professionnels qui croient en l'avenir de ce territoire artistique et culturel à dessiner.

Notre ambition pour la grande région Nord-Pas-de-Calais Picardie est celle d'un territoire dynamique, qui contribue à l'épanouissement et à la dignité de ses habitants, dont l'attractivité repose tant sur la qualité de vie que sur des considérations économiques, qui s'enorgueillisse d'une véritable richesse artistique, culturelle et humaine, dans une approche qui n'oublie ni les territoires ruraux, ni les populations en difficulté.

Il est suffisamment rare qu'un tel consensus se dégage à l'échelle d'un secteur pour qu'il soit regardé comme un exemple sain et constructif de ce que peut être la démocratie.

**D'**ores et déjà, nous demandons aux candidats les engagements suivants :

- **un moratoire sur l'année 2016** – reconduction des dispositifs et des budgets pour un an – afin que la majorité élue en décembre construise la politique culturelle de la région dans le dialogue sans fragiliser brutalement les acteurs culturels en cours d'année.

- **la co-construction des politiques publiques de l'art et de la culture** avec l'ensemble des partenaires qui en sont les différents maillons – services de l'État, et tout particulièrement la DRAC, collectivités territoriales (conseils départementaux, intercommunalités et communes) et opérateurs artistiques et culturels – ainsi que **l'engagement sur un calendrier et une méthodologie précis**. De la même manière, nous appelons à la mise en place d'une commission culture au sein des futures conférences territoriales de l'action publique.

- **l'intégration dans les crédits culture des emplois solidaires** dont bénéficient les structures culturelles picardes. Actuellement portés par la direction de la vie associative, leur transfert vers la direction de la culture permettra d'engager les discussions sur les aides régionales sur la base du financement effectivement alloué.

- **le déploiement d'un plan ambitieux de développement des crédits alloués à l'art et à la culture** à la hauteur des nécessités de ce nouveau territoire, ainsi que l'ont préconisé les deux CESER.

**S**ur cette base de travail et à partir des contributions sectorielles des arts plastiques, du cinéma et de l'audiovisuel, du livre et de la lecture, des musiques actuelles et du spectacle vivant détaillées ci-après, nous nous tenons à la disposition des candidats puis des élus de la nouvelle assemblée régionale pour engager un dialogue que nous souhaitons constructif.

---

Le Collectif Régional Arts et Culture Nord-Pas-de-Calais Picardie  
collectifregionalartsetculture@gmail.com

## 2 Liste des personnalités auditionnées

M. Patrick ALLINDRÉ, Responsable de l'ouverture au public à la Chartreuse de Neuville  
M. Sébastien AUCHART, Direction de l'Attractivité du Conseil Régional  
M. Ikbal BEN KHALFALLAH, Directeur du Safran (Amiens)  
M. Philippe BILECKI GAUCHET, Directeur de la médiathèque départementale du Pas-de-Calais  
Mme Lucile COLEMBIER, co-organisatrice du spectacle « Les Misérables »  
M. Laurent COUTOULY, Directeur de Culture Commune (Loos-en-Gohelle)  
M. Jean-Claude DARQUE, Maire d'Auchy-les-Hesdin  
M. Vincent DUMESNIL, co-directeur de La Chambre d'Eau  
Mme Anne DUPONT, Directrice de la médiathèque d'Auchy-les-Hesdin  
Mme Alix DUTRIEUX, Chef de Projet à la Métropole Européenne de Lille, chargée de l'opération « Les Belles Sorties »  
M. Rémi GIACHETTI, chargé d'administration des projets à La Chambre d'Eau  
Mme Yasmine GUILLOTEAU, chef de projet à la MEL chargée du livre et de la lecture publique  
M. Jean-François GRAILLOT, directeur du Musée-Citadelle de Montreuil  
M. Bertrand LE MOINE, Directeur des affaires culturelles du Département du Pas-de-Calais  
Mme Anne LIDOVE, Directrice de Cinéligue Nord-Pas de Calais  
Mme Jocelyne MAMELIN, Direction de l'Attractivité du Conseil Régional  
M. Benoît MENEBOO, co-directeur de La Chambre d'Eau  
Mme Alexia NOYON, Directrice de la Chartreuse de Neuville  
Mme Aurélie PATÉ, responsable cinéma pour la FDMJC de l'Aisne et de la Somme  
Mme Pauline RITZENTHALER, chargée de « Jardins en Scène » à la Direction de l'Attractivité de la Région  
Mme Valérie THULEAU, Atelier Musical de l'Oise  
Mme Monique WALLEMACQ, Vice-présidente de la Fédération Départementale des Chorales de l'Oise

### 3 Liste des sigles et abréviations

ADAMA	Association pour le développement des activités musicales de l'Aisne
Adami	Société pour l'Administration des droits des artistes et musiciens interprètes
ARMADA	Autour des routes des musiques actuelles du département de l'Aisne
ASPCA	Association sociale et culturelle paritaire en agriculture
BP	Budget primitif
CAF	Caisse d'allocations familiales
CC	Communauté de communes
CCTC	Communauté de communes de la Thiérache du centre
CDDC	Contrat départemental de développement culturel
CESE	Conseil économique, social et environnemental
CFA	Centre de formation d'apprentis
CLEA	Contrat local d'éducation artistique et culturelle
CNC	Centre national du cinéma et de l'image animée
CNFPT	Centre national de la fonction publique territoriale
CP	Crédits de paiement
CRAC	Collectif régional arts et culture Nord-Pas de Calais Picardie
CSTI	Cultures scientifique, technique et industrielle
DRAC	Direction régionale des affaires culturelles
EHPAD	Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
EPCI	Établissement public de coopération intercommunale
ESS	Économie sociale et solidaire
FDCO	Fédération départemental des chorales de l'Oise
FDMJC	Fédération départementale des maisons des jeunes et de la culture
FDVA	Fonds pour le développement de la vie associative
FRAC	Fonds régional d'art contemporain
FSIL	Fonds de soutien à l'investissement local
IEP	Institut d'Études Politiques
IGAC	l'Inspection générale des affaires culturelles
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques
MSA	Mutualité sociale agricole
MEL	Métropole européenne de Lille
PEPS	Parcours d'éducation, de pratique et de sensibilisation
PETR	Pôle d'équilibre territorial et rural
SACD	Société des auteurs et compositeurs dramatiques
SCoT	Schéma de cohérence territoriale
SRADDET	Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires
SRDEII	Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation
TC	Théâtres de Compiègne
UNAT	Union nationale des associations de tourisme
VAE	Validation des acquis de l'expérience

## 4 Bibliographie

*Améliorer le partage des cultures scientifique, technique et industrielle dans le Nord-Pas de Calais*, CESER Nord-Pas de Calais (rapporteuse : Judith PARGAMIN), 15 septembre 2015

*Analyse des interventions financières et des politiques culturelles en région*, Ministère de la culture et de la communication – IGAC , 2014

*Atlas régional de la culture 2017*, Ministère de la culture et de la communication – Département des études, de la prospectives et des statistiques

*Construire ensemble la nouvelle grande région*, CESER Nord-Pas de Calais et CESER de Picardie, 1<sup>er</sup> juillet 2015

*Dynamiques et inégalités territoriales. Enjeux*, France Stratégie, juillet 2016

*Favoriser le développement culturel en Picardie : pour un renforcement de l'accès à la culture pour tous et en particulier des jeunes*, CESER de Picardie (rapporteur : Eric ROUCHAUD), 25 septembre 2013

*Le cinéma itinérant en France*, Association nationale des cinémas itinérants, 2015

*Livre Blanc*, Collectif Régional Arts et Culture Nord-Pas de Calais Picardie (CRAC), septembre 2015

*Livre : mode d'emploi(s) en Nord-Pas de Calais*, CESER Nord-Pas de Calais (rapporteur : Frédéric LAMBIN), 8 octobre 2013

*Musées et publics régionaux en Nord-Pas de Calais*, CESER Nord-Pas de Calais (rapporteurs : Florence FERFAILLE et Bernard LESNE), 18 janvier 2013

*Projet de comparaison des budgets régionaux Nord-Pas de Calais et Picardie*, CESER Nord-Pas de Calais, 8 septembre 2015

*Quelles dynamiques et priorités pour la Thiérache demain ?* Conseil de développement du Pays de Thiérache, novembre 2014

*Un tourisme de proximité et de découverte de la nouvelle région par ses habitants*, CESER Hauts-de-France (rapporteur Pascal SARPAUX), 18 octobre 2016

Betty BECUWE, Mickaël BREFORT, Élisabeth VILAIN, « Une approche de la qualité de vie par les aménités et la situation sociale des habitants », INSEE Analyses n° 27, octobre 2016

Laurent BISAULT et Tristan PICARD, « La culture : une activité capitale », INSEE Première n° 1644, avril 2017

Frédéric LEJEUNE et Élisabeth VILAIN, « Temps d'accès aux services : la densité de population avantage la région Nord-Pas-de-Calais-Picardie », INSEE Analyses Nord-Pas de Calais Picardie n° 1, janvier 2016



# Déclarations des groupes



CESER – Assemblée plénière du 07/11/2017

**« Une politique culturelle pour tous les territoires  
des Hauts-de-France »**

Le rapport-avis aborde la politique culturelle sous l'angle du maillage territorial, mais il n'est pas inutile de revenir sur le rôle essentiel de la culture dans la société.

L'accès de toutes et tous à la culture dans sa diversité est un des éléments constitutifs du développement humain et de la citoyenneté.

La crise qui perdure n'est pas qu'une crise de l'économie, c'est aussi une crise de sens, une crise de la place de l'Homme dans la société, de la représentation démocratique qui se propage sur le terrain de la précarité, de la pauvreté et de l'exclusion.

Nous avons plus que jamais un besoin vital de culture pour combattre les replis, le recours à la violence, le retour des idées nauséabondes et les extrémismes.

La culture n'est ni une marchandise, ni un supplément d'âme, elle est essentielle à la rencontre, au partage, à la construction d'un monde libre, divers et heureux. La culture est indispensable au renouvellement de la démocratie.

L'essor d'une démocratie culturelle passe nécessairement par des politiques culturelles fortes, mais les politiques austéritaires les mettent en péril.

Même si le budget 2018 de la culture est stable au niveau national, cela ne compense pas les baisses précédentes ni les inégalités régionales persistantes. De même l'augmentation annoncée du budget régional de la culture ne saurait masquer les fortes baisses des budgets de la culture des collectivités territoriales notamment des départements ; l'Oise a ainsi baissé en 2016 ses aides à la culture de 41%.

L'observatoire des politiques culturelles met ainsi en évidence que 59% des collectivités ont baissé leurs crédits Culture entre 2015 et 2016 et 25% envisageaient encore une baisse en 2017. Les moyens dévolus à la Culture subissent donc une forte contrainte.

Le rapport-avis qui nous est présenté avance des préconisations pouvant permettre de lutter contre un décrochage culturel territorial dans les Hauts de France ; ces préconisations s'appuient sur des actions existantes mettant en lumière la nécessité d'une mutualisation et d'une mise en réseau.

Néanmoins certaines structures vont être de nouveau fortement impactées par des décisions récentes comme celle de réduire fortement le nombre d'emplois-aidés sans mesures compensatoires pour les associations ou celle réduisant de nouveau les moyens humains de fonctionnement des IRP qui auront de graves répercussions sur l'activité culturelle des CE réduits au mieux au rôle de billetteries pour parcs de loisirs et voyages organisés.

Ignorer ces situations contribuerait à garder éloignée de l'accès à la culture une grande partie de la population, nourrissant le rejet de l'autre et le repli sur soi.

La CGT partage les préconisations du rapport-avis, le soutiendra et veillera à ce que la prochaine mandature puisse évaluer la nouvelle politique culturelle régionale.



*CESER des Hauts de France*  
*Assemblée Plénière du Mardi 7 novembre 2017*

**Contribution de FORCE OUVRIERE sur le rapport/avis  
« Une politique culturelle pour tous les territoires des  
Hauts de France »**

Le groupe FORCE OUVRIERE tient à souligner la grande qualité du rapport.

Sans rompre avec la volonté politique portée par les deux anciennes régions, l'exécutif du conseil régional n'a cessé de mettre au cœur de ses projets stratégiques une ambition culturelle forte et renouvelée avec objectif affirmé de permettre à tous les habitants des hauts de France un accès à la culture.

FO se félicite que la région ait comme objectif de favoriser la création et la diffusion culturelle pour un public aussi large que possible sur l'ensemble du territoire des Hauts de France qui est particulièrement riche en structures culturelles de qualité et en projets dynamiques.

Les subventions votées en commission vont permettre à plus de 500 structures ainsi qu'à diverses associations culturelles et porteuses de projets d'être aidées dans leurs réalisations.

Pour FO la volonté de la région est de favoriser l'accès à la culture pour tous y compris dans les territoires ruraux, mais pour FO cette volonté d'un partage égal à l'accès se heurte à un obstacle majeur, l'inégalité entre les territoires régionaux marqués par une grande diversité de peuplement.

La région est aussi marquée par l'héritage de deux politiques culturelles différentes et un maillage déséquilibré en terme d'équipement.

FO préconise une stratégie de développement culturel inclusive, cohérente et harmonieuse.

La culture est en premier la créativité. Les Hauts de France doivent être une destination grâce à la culture, il y a plusieurs touristes en chacun de nous selon que nous sommes en famille, en couple, entre amis, en groupe.

Le touriste est passé d'une économie de divertissement à une économie de « réparation » nous avons dans une société de risque, de stress : les vacances, les loisirs, les week-ends, ce sont des temps de ralentissement de reconnexion avec la famille, le couple, les amis.

Pour FO, il faut comprendre les attentes des clients de proximité (6 millions), des clients qui vivent autour dans un rayon de 300 kms (environ 100 millions) et d'autres très éloignés (Canadiens, Australiens, Néo-zélandais) qui par la clé de la mémoire cherche à trouver leurs ancêtres.

Le groupe FO votera favorablement l'avis.

**Union Régionale Force Ouvrière Nord Pas-de-Calais Picardie**

**10, Avenue Van Pelt - BP 145 - 62303 LENS CEDEX**

**0321698800 - Fax : 0321698809 - Email : [udfo62@orange.fr](mailto:udfo62@orange.fr)**



Assemblée plénière du 7 novembre 2017

## **Déclaration CFDT sur le rapport-avis « Une politique culturelle pour tous les territoires des Hauts-de-France »**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers,

Dans son sens le plus large, la culture peut aujourd'hui être considérée comme un « bien commun » qui évolue dans le temps par et dans les formes des échanges. Il se constitue en de multiples manières distinctes d'être, de penser, d'agir et de communiquer en société.

La culture est donc un processus par lequel nous attribuons du sens à la réalité qui nous entoure, aux événements qui nous arrivent, aux relations que nous établissons avec les autres et peut toucher de nombreux domaines : innovation technologique, éducation, social, environnement, tourisme, développement économique, aménagement du territoire...

Nos deux régions n'ont pas suivi les mêmes orientations et n'ont pas la même antériorité mais ont toutes deux un fort dynamisme culturel même si les territoires présentent comparativement de fortes disparités.

Il est indispensable que tous et toutes nous puissions avoir accès à la culture. Dans une région où le niveau de formation n'est pas le meilleur souhaitable, la culture est certainement un outil au service de son développement. Il y a donc, d'une part, nécessité de créer un lien durable entre les populations, les structures et leurs programmations et d'autre part, de communiquer, de relayer l'information sur les événements culturels (création par exemple d'un site internet régional informant sur les événements et temps forts) et de faciliter les déplacements vers les lieux culturels.

Pour démocratiser la culture, la CFDT souhaite que soient renforcées les actions pour les territoires éloignés de l'offre culturelle (cinéma itinérant, tournées décentralisées, exposition en circuit, structures mobiles, chapiteau...) et que soient développés, par exemple, les partenariats avec des structures telles que : Pôle emploi, les missions locales etc. L'ancrage sur le lieu de travail des activités culturelles doit devenir un enjeu stratégique, qui permettrait par ailleurs de nourrir la « revalorisation du travail », concept souvent instrumentalisé mais rarement développé concrètement pour redonner du sens au travail. Les entreprises et leurs CE (ou inter CE comme CEZAM) sont donc un réseau de proximité à ne pas négliger. Il s'avère également primordial que la Région soutienne les dispositifs artistiques en temps scolaires et hors temps scolaires.

La culture étant une compétence générale partagée, il est nécessaire que les interventions des différents acteurs soient conçues dans une logique de complémentarité et de coopération; il doit y avoir prise de conscience de l'intérêt des projets culturels, porteurs d'emploi, et notamment amateurs qui doivent être soutenus. Les modalités de financement des actions peuvent être un levier efficace de facilitation de l'accès des territoires ruraux à la politique commune. En effet, les territoires ruraux, généralement en déficit d'ingénierie, peuvent se trouver en difficulté face à des modalités trop complexes

**Notre grande région est riche d'acteurs multiples.** Nous avons également des **spécificités qu'il nous faut mettre en lumière** : notre passé, notre patrimoine industriel, les choix fait en faveur de la recherche, de l'innovation, la troisième révolution industrielle ...

La CFDT y voit des enjeux économiques, sociaux, démocratiques et culturels pour notre Région.

La CFDT votera l'avis.

## **CESER Hauts de France Plénière du 7 Novembre 2017**

### **Une politique culturelle pour tous les territoires des Hauts de France**

#### **Groupe de concertation Associations et Dynamiques Citoyennes**

Le groupe de concertation ADC souligne l'intérêt du rapport-avis qui nous est soumis et en remercie le groupe de travail, les rapporteurs et le chargé de mission. L'étude approfondie d'expériences et pratiques très diverses et couvrant une large palette de territoires permet en effet de formuler des préconisations que le groupe de concertation approuve. Pour nous, le développement culturel est une composante indispensable du développement des territoires pour les habitants. Nous partageons aussi la demande de voir les Hauts de France bénéficier d'une répartition plus juste des crédits de l'Etat.

Quelques aspects nous apparaissent moins développés. Ainsi les multiples formes de cultures dites "urbaines", qui bousculent parfois les démarches plus anciennes mais constituent une porte d'entrée à l'expression et à la pratique culturelle pour de nombreux jeunes, nous semblent trop ignorées. De même en est-il de la politique de la ville, qui permet aussi l'irruption de la culture dans des quartiers ou communes qui en sont plus éloignés. Par ailleurs, pour renforcer l'importance de la place des Départements soulignée à plusieurs reprises dans le rapport, pourrions-nous insister sur la place de la culture dans les schémas départementaux d'amélioration de l'accessibilité des services au public. De même l'accent mis sur la formation d'encadrants pourrait être complétée par des propositions aux enseignants des écoles, collèges et lycées, pour permettre une plus grande ouverture à la culture et une plus grande connexion entre éducation et culture.

Ces remarques s'inscrivent dans une remarque plus globale. Autant il est indispensable de renforcer l'équité territoriale en intégrant la typologie des territoires et de mieux mailler le territoire régional, autant il convient de mieux prendre en considération les différents profils de population signalés dans le rapport. La question de l'accessibilité sociale ne doit pas être négligée car tous les freins ne relèvent pas de la seule accessibilité physique. Or l'accessibilité sociale nous paraît trop peu appréhendée car le rapport-avis privilégie l'approche à partir des structures et des acteurs culturels. Certes les préconisations pour faciliter la mobilité du public comme des artistes, accompagner les pratiques amateurs ou favoriser la mise en réseau, vont dans ce sens. Mais elles ne permettront pas seules d'atteindre les publics les plus éloignés socialement ou sociologiquement. Pour nous, il convient de partir aussi de ces publics, de leurs attentes et pratiques, de les rendre davantage acteurs eux-mêmes, dans une dynamique de développement local. Pour conduire au mieux une telle démarche, il s'agit de s'appuyer sur les acteurs multiples et notamment associatifs qui œuvrent pour et avec ces publics dans les territoires et dans la proximité.

Avec ces points d'insistance auxquels il convient d'être vigilant, le groupe ADC votera le rapport-avis.



"Prendre soin des personnes et de leurs conditions de vie et de travail; protéger l'environnement; promouvoir les biens communs et les services publics; défendre la démocratie et les solidarités."

Mesdames et messieurs, chers collègues,

En 1959, Malraux définissait ainsi les objectifs de la politique culturelle : « rendre accessibles les œuvres capitales de l'humanité, et d'abord de la France, **au plus grand nombre possible de Français**, (...) assurer la plus vaste audience à notre patrimoine culturel et (...) favoriser la création des œuvres de l'art et de l'esprit qui l'enrichissent. »

□ Soixante ans plus tard, l'objectif de démocratiser la culture reste désespérément pertinent. Lors de la première enquête sur les pratiques culturelles des Français, en 1973, 54% des ouvriers n'avaient fréquenté aucun équipement culturel pendant l'année précédent l'enquête. Ils étaient 65% -soit 11% de plus- dans ce cas en 2008, les politiques successives, toutes axées sur l'offre culturelle, ayant surtout conduit à **l'intensification de la fréquentation par ceux qui fréquentaient déjà ces équipements**, sans y amener les populations qui se tenaient (ou que l'on tenait) à l'écart

Malgré un aussi piètre résultat, la « nouvelle politique culturelle régionale » -et également notre rapport-avis- s'en tiennent strictement à cet aspect des choses. Toutes les recommandations de notre CESER sans exception témoignent de ce **laisser-faire culturel**, qui, au nom de la liberté des personnes de choisir leurs pratiques culturelles, abandonne les populations les plus éloignées de la culture sans leur donner les moyens de développer d'autres aspirations.

L'insuffisance de cette problématique apparaît d'autant plus que les aspects territoriaux sont envisagés essentiellement sous l'angle de l' « attractivité ». Je me contenterai de quelques exemples.

- L'idée d'un « service public culturel minimum » laisse clairement entrevoir le choix d'une politique de segmentation des publics, l'un condamné à l'offre minimale (les jeunes des banlieues, les ruraux...) et les autres qui bénéficieraient d'une offre plus substantielle. C'est renoncer complètement à l'idéal de démocratisation de la culture.

- La mise en exergue de l'éducation artistique et du rôle de l'école oublie totalement l'impact négatif que peuvent avoir sur les jeunes des expériences vécues sous le mode de la contrainte ou ayant été à l'origine de déception. Pourquoi, face au

même public difficile, l'école réussirait-elle mieux dans ce domaine que dans celui des langues ou des sciences ?

▪ L'insistance mise sur la mobilité des publics ne correspond à aucune constatation empirique. Le sondage IFOP réalisé en janvier 2017 pour « Valeur(s) Culture » est de ce point de vue éclairant. On a interrogé les français sur « les raisons de la non-pratique de différentes activités culturelles au cours des douze derniers mois ». Arrivent en tête, toutes catégories sociales confondues, « le manque de temps » et « l'absence d'envie ». Et loin derrière, l'absence du type d'activité en question dans un périmètre proche.

Et si l'on prend en compte la seule catégorie des ouvriers, l'importance de l'absence d'envie s'accroît et celle de la mobilité décroît. (seule exception : la variété). Difficile dans ces conditions de présenter la mobilité comme une réponse d'ampleur aux inégalités qu'elles soient territoriales ou sociales.

□ Mesdames et messieurs, ce n'est pas parce que l'évaluation de la nouvelle politique régionale interviendra plus tard qu'il n'est pas nécessaire d'en réaffirmer dès maintenant le principe. Et ce n'est pas parce que l'exécutif régional a changé qu'il n'est pas nécessaire d'évaluer ce qui s'est fait avant, surtout quand on s'apprête à poursuivre dans la même voie.

On reste donc confondu par l'absence dans le rapport de toute mention de l'évaluation. Il y a bien un petit paragraphe intitulé « évaluation », page 26, mais il n'y est absolument pas question d'évaluation. Le rapport-avis égrène les dispositifs existants, sans jamais se poser la question de leur pertinence, comme si celle-ci ne pouvait être interrogée.

Il est vrai qu'une telle évaluation est particulièrement difficile, les objectifs n'étant jamais clairement définis. A force de dire que tout se complète, on ne sait plus ni ce que l'on essaie d'obtenir ni ce que l'on obtient.

□ Il faudrait évoquer bien d'autres questions. Si une politique culturelle se doit -même si elle est territorialement organisée- de corriger les effets des injustices sociales, elle doit aussi contrebalancer l'influence des industries culturelles, des médias et du marché de l'art. Rien de tel n'apparaît dans notre rapport-avis, qui ne mentionne aucune de ces questions.

Un dernier mot à propos de l'annexe. Pour notre groupe de concertation, il faut réaffirmer et sans doute raffermir la liberté de création. Cela étant, si les artistes et les opérateurs culturels sont parfaitement légitimes quand ils défendent les intérêts des créateurs, leur voix ne saurait prétendre à une quelconque exclusivité. Les politiques doivent faire de la politique et les artistes doivent faire de l'art. Et la tension entre les deux démarches est essentielle et sans doute beaucoup plus importante que toutes les coconstructions.



## **Groupe de Concertation T.E.S du CESER des Hauts de France**

### **Avis du groupe Transition Écologique et Solidaire sur l'Avis du CESER portant sur le Rapport -avis Une politique culturelle pour tous les territoires des Hauts de France.**

Le groupe Transition Ecologique et Solidaire tient à saluer le travail fait par les rapporteurs et le groupe de travail Culture, Tourisme, International et Citoyenneté sous la houlette de son animateur Didier Thibaut et sous la plume compétente de Alain Dawson .

Le rapport montre que si des inégalités territoriales existent encore quant à l'accès à la culture, les collectivités qui se sont saisies de la compétence culture tentent sérieusement de réduire ces inégalités.

Le département du Pas de Calais par exemple dont 80% des communes a moins de 2.000 habitants met en œuvre, depuis de nombreuses années, une politique de qualité qui a pour objectif principal l'épanouissement culturel et citoyen de tous ses habitants. Une politique inscrite dans la durée et qui se base sur une vraie connaissance de son territoire et de ses composantes humaines.

A cote du département du Pas de Calais, la commission a auditionné de nombreuses structures impliquées dans une offre culturelle riche et diversifiée.

Ces structures ne peuvent remplir leur mission d'intérêt général que si les subventions de fonctionnement leur permettent d'intervenir dans tous les territoires. Malheureusement, ce n'est pas le chemin pris par les collectivités qui privilégient le soutien aux actions ponctuelles et de ce fait mettent en péril la pérennité des acteurs culturels.

Il serait bon que les préconisations de ce rapport soient reprises dans la prochaine mandature du CESER et soient approfondies. Elles sont un apport conséquent à ce que sont les politiques culturelles des diverses collectivités du territoire.

En ce qui concerne la politique régionale, le souhait de la commission est que celle-ci assure un rôle d'ensemblier et qu'elle soit vigilante à la complémentarité entre les différentes interventions.

Tout cela pour permettre l'accès à la culture à tous les habitants de notre grande région.

Notre groupe Transition Ecologique et Solidaire votera cet avis.



Conseil Économique Social et Environnemental Régional Hauts-de-France  
151 avenue du président Hoover - 59555 LILLE Cedex - Tel : 03 74 27 00 00 - Fax : 03 74 27 58 05  
Pôle d'Amiens : 15 mail Albert-1<sup>er</sup> - BP 2616 - 80026 AMIENS Cedex 1 - Tel : 03 74 26 20 05 - Fax : 03 74 27 38 86